

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN**

**Procès-verbal de la réunion de Conseil du 28 septembre 2022**

Le mercredi 28 septembre 2022 à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 22 septembre 2022 effectuées en application de L2121-10 du CGCT.

**Président** : Monsieur Sylvain ROBERT

**Présents** : 62 - Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Julien VOULIOT.

**Procurations** : 21 - Monsieur Frédéric ALLOÏ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Carine BANAS à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Cécile BOURDON à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Madame Hélène CORRE à Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain ROGER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Brigitte MARTIN à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Tony MOULIN à Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Dominique REAL à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Christine ROSZAK à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Christelle VERNACK à Madame Perrine CIOFFI.

**Absents excusés** : 8 - Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX.

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 6 juillet 2022 et du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu de la délégation donnée par le Conseil Communautaire dans sa séance du 7 juillet 2020.

**Liste des délibérations du conseil**

N°	DESIGNATION
1	<b>ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE</b> : Harnes : Transfert de la Zone d'Activités Légères BELLEVUE Décision prise à l'unanimité des votants.
2	<b>ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE</b> : Avion - ZAC Montgré : Désaffectation et déclassement Décision prise à l'unanimité des votants.
3	<b>ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE</b> : Politique de l'Habitat - Programme Local de l'Habitat (2022-2027) - Arrêt de Projet Décision prise à l'unanimité des votants.

N°	DESIGNATION
4	<b>ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE</b> : Subvention de la CALL à l'association Les Anges Gardins pour la réalisation d'actions de préfiguration du projet Quartiers Fertiles Décision prise prise à la majorité. (81 « pour », 2 « contre » (MM. CLAVET et MOMPEU), 0 « abstention(s) »)
5	<b>ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE</b> : Requalification des espaces publics et des voiries et réseaux divers de la Cité Bellevue ancienne à Harnes dans le cadre de l'ERBM : Convention spécifique à l'accompagnement du service commun - Mandat de maîtrise d'ouvrage - Autorisation de signatures Décision prise à l'unanimité des votants.
6	<b>ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE</b> : Requalification des espaces publics, des voiries et des réseaux divers de la Cité 4 à Lens dans le cadre de l'ERBM : Convention spécifique à l'accompagnement du service commun - Mandat de maîtrise d'ouvrage - Accord cadre de Maîtrise d'œuvre urbaine et opérationnelle - Autorisation de signatures Décision prise à l'unanimité des votants.
7	<b>ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE</b> : Requalification des espaces publics, des voiries des réseaux divers de la Cité 10 à Sains-en-Gohelle dans le cadre de l'ERBM : Convention spécifique à l'accompagnement du service commun - Mandat de maîtrise d'ouvrage - Accord cadre de Maîtrise d'œuvre urbaine et opérationnelle - Autorisation de signatures Décision prise à l'unanimité des votants.
8	<b>DEVELOPPEMENT DURABLE</b> : Convention cynégétique (2022-2026) relative à la mise en place de la chasse sur des Espaces Naturels Sensibles du territoire de la CALL Décision prise à l'unanimité des votants.
9	<b>DEVELOPPEMENT DURABLE</b> : Convention avec Cyclévia, Eco-organisme de la filière huile minérale et synthétique Décision prise à l'unanimité des votants.
10	<b>DEVELOPPEMENT DURABLE</b> : Convention avec Ecologic pour la collecte des Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ) de catégorie 2 Décision prise à l'unanimité des votants.
11	<b>DEVELOPPEMENT DURABLE</b> : Contrat avec Eco-mobilier pour les articles de bricolage et de jardin (catégories 3 et 4) Décision prise à l'unanimité des votants.
12	<b>DEVELOPPEMENT DURABLE</b> : Contrat avec Eco-mobilier pour la nouvelle filière REP des Jouets Décision prise à l'unanimité des votants.
13	<b>DEVELOPPEMENT DURABLE</b> : Convention avec Ecologic pour la reprise des Articles de sports et de Loisirs (ASL) Décision prise à l'unanimité des votants.
14	<b>DEVELOPPEMENT DURABLE</b> : Rapport Annuel du Délégué (RAD) de l'année 2021 - Service public d'assainissement Le Conseil prend acte
15	<b>DEVELOPPEMENT DURABLE</b> : Rapport Annuel du Délégué (RAD) de l'année 2021 - Service public de distribution d'eau potable Le Conseil prend acte
16	<b>DEVELOPPEMENT DURABLE</b> : Rapport Annuel du Délégué (RAD) de l'année 2021 - Service public de production d'eau potable Le Conseil prend acte
17	<b>DEVELOPPEMENT DURABLE</b> : Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement (RPQS) 2021 Le Conseil prend acte
18	<b>DEVELOPPEMENT DURABLE</b> : Rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'eau potable 2021 Le Conseil prend acte
19	<b>DEVELOPPEMENT SOCIAL</b> : Participation de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin au capital des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) Décision prise à l'unanimité des votants.

N°	DESIGNATION
20	<b>DEVELOPPEMENT SOCIAL</b> : Appel à projets 2023 "Soutien aux manifestations artistiques et culturelles d'intérêt intercommunal" Décision prise à l'unanimité des votants.
21	<b>DEVELOPPEMENT SOCIAL</b> : Reconstitution de la participation du territoire au Vidéo Mapping Festival Décision prise à l'unanimité des votants.
22	<b>DEVELOPPEMENT SOCIAL</b> : Film documentaire « La face cachée du Blitzkrieg – Massacres oubliés mémoires retrouvées » Décision prise à l'unanimité des votants.
23	<b>DEVELOPPEMENT SOCIAL</b> : Participation financière à l'opération "La Cité d'Orient fait son cinéma" : Court-métrage participatif Cités Orient Harnes Décision prise à l'unanimité des votants.
24	<b>DEVELOPPEMENT SOCIAL</b> : Organisation de la cinquième édition nationale de "Numérique en Commun[s]" (NEC 2022) - dans les Hauts-de-France à Lens - Soutien de l'évènement par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin - Correction d'une erreur matérielle Décision prise à l'unanimité des votants.
25	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin - Rapport d'activité 2021 Le Conseil prend acte
26	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : Syndicat Mixte pour l'exploitation du Stade Couvert Régional - Rapport d'activité 2021 Le Conseil prend acte
27	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : Syndicat Artois Mobilités « ex SMTAG » - Rapport d'activité 2021 Le Conseil prend acte
28	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : Société d'Economie Mixte Territoires 62 - Rapport d'activité 2021 Le Conseil prend acte
29	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : SIZIAF : rapport d'activité 2021 Le Conseil prend acte
30	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : Syndicat Mixte Pôle Métropolitain de l'Artois : Modification de la représentation de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin Décision prise à l'unanimité des votants.
31	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : Office de Tourisme et du Patrimoine et SEM Territoires 62 : Modifications de la représentation de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin Décision prise à l'unanimité des votants.
32	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : Elections professionnelles 2022 : Complément - Fixation du nombre de membres du Comité Social Territorial Décision prise à l'unanimité des votants.
33	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : Participation à la protection sociale complémentaire santé et prévoyance du personnel communautaire Décision prise à l'unanimité des votants.
34	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : Actualisation de postes au sein des directions Décision prise à l'unanimité des votants.
35	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : Recrutement d'un chef de projet aménagement pour la direction aménagement ingénierie, maîtrise d'ouvrage et mobilité Décision prise à l'unanimité des votants.
36	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : Création de deux postes permanents à temps complet d'agent de capture d'animaux Décision prise à l'unanimité des votants.
37	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : Indemnisation pour rupture de bail rural avec Monsieur Sébastien LECLERCQ, exploitant de la Chèvrerie à Aix-Noulette Décision prise à l'unanimité des votants.
38	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : Évolution du coefficient de la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) Décision prise à l'unanimité des votants.

N°	DESIGNATION
39	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : Avenant n°1 à la convention d'accompagnement financier de l'association Racing Club de Lens Décision prise à l'unanimité des votants.
40	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : Garantie d'emprunt - SIA HABITAT - Construction de 3 logements rue Marcel Lancino à ABLAIN-SAINT-NAZAIRE Décision prise à l'unanimité des votants. 2 « ne prennent pas part au vote » (MM. CLAVET et MOMPEU)
41	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : Garantie d'emprunt - SIA HABITAT - Construction de 6 logements rue Marcel Lancino à ABLAIN-SAINT-NAZAIRE Décision prise à l'unanimité des votants. 2 « ne prennent pas part au vote » (MM. CLAVET et MOMPEU)
42	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : Garantie d'emprunt - SIA HABITAT - Construction de 2 logements temporaires Foyer "Les Glycines" - Rue Napoléon Lebacq à GRENAY Décision prise à l'unanimité des votants. 2 « ne prennent pas part au vote » (MM. CLAVET et MOMPEU)
43	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : Garantie d'emprunt - MAISONS & CITES SA d'HLM - Construction de 16 logements Cité Fachoda à MEURCHIN Décision prise à l'unanimité des votants. 3 « ne prennent pas part au vote » (MM. CLAVET et MOMPEU ; MME SADOUNE, membre de l'Epinorpa)
44	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : Budget Principal - Approbation de la Décision Modificative n°1/2022 Décision prise à la majorité. (81 « pour », 2 « contre » (MM. CLAVET et MOMPEU), 0 « abstention(s) »)
45	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : Budget annexe Action Économique - Approbation de la Décision Modificative n°1/2022 Décision prise à la majorité. (81 « pour », 2 « contre » (MM. CLAVET et MOMPEU), 0 « abstention(s) »)
46	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : Budget annexe Développement Numérique - Approbation de la Décision Modificative n°1/2022 Décision prise à la majorité. (81 « pour », 2 « contre » (MM. CLAVET et MOMPEU), 0 « abstention(s) »)
47	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : Budget annexe Assainissement - Approbation de la Décision Modificative n°1/2022 Décision prise à la majorité. (81 « pour », 2 « contre » (MM. CLAVET et MOMPEU), 0 « abstention(s) »)
48	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : Budget annexe Eau Potable - Approbation de la Décision Modificative n°1/2022 Décision prise à la majorité. (81 « pour », 2 « contre » (MM. CLAVET et MOMPEU), 0 « abstention(s) »)
49	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : Budget annexe Crématorium - Approbation de la Décision Modificative n°1/2022 Décision prise à la majorité. (81 « pour », 2 « contre » (MM. CLAVET et MOMPEU), 0 « abstention(s) »)
50	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : Budget annexe Port Fluvial - Approbation de la Décision Modificative n°1/2022 Décision prise à la majorité. (81 « pour », 2 « contre » (MM. CLAVET et MOMPEU), 0 « abstention(s) »)
51	<b>RESSOURCES ET MOYENS</b> : Ajustement et vote des Autorisations de Programme/ Engagements et Crédits de Paiement (AP/CP) à la décision modificative n°1/2022 Décision prise à l'unanimité des votants.
52	<b>MOTION</b> : CONTRE LE PROJET DE CREATION D'UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS DANGEREUX A HERSIN-COUPIGNY Décision prise à l'unanimité des votants.
53	<b>MOTION</b> : Motion sur l'envolée des coûts de l'énergie Décision prise à l'unanimité des votants.

### Procès-verbal in-extenso

M. ROBERT : Mes chers collègues, prenez place. Nous allons pouvoir commencer cette séance de Conseil, j'allais dire, de rentrée quelque part. Dans les traditions qui font que d'habitude Laurent rapporte les premières délibérations, aujourd'hui, on passe le tour et c'est directement Jean qui rapporte la délibération n°1.

M. LETOQUART : Et je vous remercie. Nous commençons par une délibération qui permet d'acquérir une zone d'activités communale puisque c'est une des rares qui nous restait. Alors je ne vous fais pas le détail puisque c'est dans la délibération mais en gros c'était un bien qui était estimé à 950 000 € mais frais déduits des opérations qui ont déjà été engagées par la commune, il reste 500 000 € à financer d'une part. D'autre part dans cette délibération, évidemment, on tient compte du fait que la mairie de Harnes avait commencé à avancer sur la cession de bâti sur cette zone et était en négociation sur d'autres fonciers bâtis et puisque les négociations étaient entamées on propose de conventionner pour qu'elle poursuive les négociations au mieux pour cette zone d'activités.

M. ROBERT : Merci. Y a-t-il des remarques là-dessus ? La maire de Harnes est favorable bien sûr ?

M. DUQUESNOY : Oui tout à fait Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Dans la précipitation et dans le changement d'ordre du jour j'avais même oublié de vous demander s'il y avait des remarques sur le compte-rendu et sur les décisions. Pas de remarque particulière ? On considère comme adopté. La délibération n°1 est adoptée et Jean peut poursuivre avec la 2.

M. LETOQUART : La délibération n°2 il suffit de désaffecter et de déclasser un terrain pour un très beau projet avec l'APEI puisqu'il s'agit de construire un ESAT. C'est un regroupement, ce n'est pas de la création et du nouveau. Ils reconstruisent pour remplacer ce qu'ils avaient et qui étaient devenus obsolètes et ils regroupent des établissements. C'est un très beau projet qui nous sera présenté aux environs, pour que vous situiez, de l'entreprise DURISOTTI sur du foncier qui était derrière.

M. ROBERT : Merci. Pas de remarque ? C'est adopté. Alors c'est Yves TERLAT qui rapporte la délibération n°3 que vous avez déjà vue et il va vous expliquer pourquoi on la représente.

M. TERLAT : Au mois de juillet, je crois, dernier Conseil en tout cas avec François LEMAIRE, on vous avait détaillé en long, en large et en travers le projet de PLH 3 pour 2022-2027. Je ne vous propose pas de refaire l'échange qu'on a eu à ce moment-là et ce qu'on a dit à ce moment-là. Mais en tout cas aujourd'hui il faut délibérer pour considérer les documents qui vous sont remis dans leur intégralité. La délibération a été demandée par les services de la Préfecture qui ont considéré que les documents intégraux n'étaient pas joints.

M. ROBERT : Différence d'interprétation, on sécurise la procédure. Pas de remarque ? C'est adopté dans les mêmes conditions que ce qu'on avait adopté au mois de juillet dernier. La délibération n°4, c'est Alain ROGER.

M. ROGER : Oui Monsieur le Président. Pour rappel, le Nouveau Programme National de Renouveau Urbain concerne pour la CALL trois quartiers. Le quartier République et Cité 4 à Avion, Vent de Bise et Lebas à Liévin et la Cité du 12/14 à Lens. Le but de ce nouveau programme est bien évidemment d'aboutir à des quartiers attractifs, durables et désirables. Lorsqu'il y a un projet de renouvellement urbain, il est souvent question du devenir des fonciers libérés suite à des démolitions de logements. D'où la question, pourquoi ne pas utiliser ces emprises de façon pérenne ou transitoire à de l'agriculture urbaine ? Et ça tombe bien puisque le 24 janvier 2020, l'ANRU a lancé un appel à projets pour justement favoriser l'émergence de projets d'agriculture urbaine intitulés « Quartiers fertiles ». Nous avons donc déposé un dossier co-écrit avec Les Anges Gardins pour un projet de grande envergure sur ces trois quartiers alliant une activité de production adaptée à la ville, un outil innovant impliquant les habitants, une montée en compétence sur la transition alimentaire et une dynamique d'emplois inclusifs. A notre grande satisfaction, le projet a été retenu et subventionné à hauteur de 1 226 000 € par l'ANRU et 744 844 € par la Région. Une mission AMO a été engagée en mars 2022, laquelle va permettre de préciser des conditions de mise en œuvre du projet. Maintenant, nous devons mener avec les habitants des ateliers de concertation pour les associer étroitement à ce projet. Dans ce cadre, l'association Les Anges Gardins, qui a été depuis le début associée à ce projet, est en charge de la réalisation de ces actions de préfiguration. Ces actions permettront de développer des ateliers avec les habitants pour échanger sur le sujet, de coconstruire le projet et de codésigner les futurs aménagements. Les ateliers porteront sur l'imaginaire et l'équipement, le design du jardin, la gouvernance et le fonctionnement du jardin, le jardinage agroécologique et seront des espaces d'échanges d'idées. Des installations sommaires pourront également être envisagées. Les Anges Gardins devant mobiliser des compétences spécifiques en matière d'ingénierie paysagère, écologique et agronomique, devant également fournir quelques matériaux et autres ressources nécessaires. Par exemple, des graines ou des plantes. Il est donc proposé au Conseil de leur allouer une subvention de 15 000 € pour réaliser toutes ces actions de préfiguration.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Là surtout la qualité du projet qui a été soulignée comme Alain ROGER vient de l'expliquer, dans l'originalité mais aussi dans l'intention qui est donnée dans ces quartiers, de donner une autre perspective qu'uniquement de la rénovation urbaine traditionnelle classique telle qu'on peut la voir. Là on en arrive dans une concrétisation et on ne peut que s'en féliciter.

M. ROGER : Tout à fait.

M. ROBERT : Pas de remarque ? Monsieur CLAVET.

M. CLAVET : Merci. Evidemment, je salue la volonté de l'agglomération de s'engager pour le renouvellement urbain. Néanmoins, nous voterons contre cette délibération car j'estime que Les Anges Gardins et Porte Mine c'est le même combat. Vous venez, en faisant la présentation, de prouver en fait qu'on allouait une subvention sans vraiment connaître les actions qui allaient être menées par cette association. J'estime que quand c'est flou c'est qu'il y a un loup. Donc c'est pour cette raison, je le répète, et non parce que nous sommes contre le renouvellement urbain, évidemment nous sommes pour mais nous sommes contre ce système qui consiste à accorder des subventions à des associations qui se comportent plus comme des chasseuses de subvention que des porteurs de projets ou en tout cas des réalisateurs de projets.

M. ROBERT : Jean.

M. LETOQUART : En réalité, c'est bien plus simple que ça, c'est que l'on a décidé de faire avec les gens. Donc évidemment quand on commence un projet et qu'on veut le faire avec les gens, on ne peut pas donner la conclusion du projet avant de le commencer. En réalité, ce projet se décompose en deux parties, il y a une partie au pied des bâtiments qui consiste à faire de l'agriculture de proximité où le but du jeu c'est quasiment de faire cultiver de la tomate sur les balcons aux gens pour qu'ils puissent s'alimenter de manière équilibrée et de manière peu coûteuse puisqu'on connaît tous l'augmentation du prix de l'alimentation. Et ce matin j'étais en permanence, j'ai reçu des gens qui n'avaient pas à manger dans leur assiette encore. Et la deuxième partie du projet est très très claire, c'est une partie sur des terres agricoles bien plus importantes où là c'est un projet de maraichage où il y a des emplois dans l'insertion qui sont prévus, une cinquantaine. Et c'est un projet qui en gros pourrait se calquer sur ce qui se passe à Vieille Eglise qui est un projet de très grande envergure et que je vous invite à aller voir, comme ça, vous verrez que ce n'est pas du vent. Pour faire tout ça, on construit avec les habitants. Donc non, on n'a pas pour habitude de donner une conclusion de la construction collective avant qu'elle se fasse. Alain.

M. BAVAY : Oui, puis j'aimerais rajouter quand même que Les Anges Gardins n'arrivent pas comme ça du jour au lendemain, que cette opération a été menée parce que la Communauté d'Agglomération a été lauréate d'un appel à projets mené par l'ANCT qui s'appelle « Quartiers fertiles » et que dès le départ, donc il y a plus de deux ans, nous avons travaillé avec Les Anges Gardins pour monter une réponse à cet appel à projets. Nous avons été lauréats et il me semble logique aujourd'hui que nous continuions à travailler avec Les Anges Gardins sur ce sujet.

M. ROBERT : Monsieur CLAVET.

M. CLAVET : Mais en fait vous ne répondez pas à ma question. Les 15 000 € à quoi servent-ils finalement à l'association ? Il me semble que lorsqu'on demande une subvention, il y a des objectifs, il y a des moyens qui doivent être explicités et là en fait on n'en voit même pas le début. Donc en fait, à quoi vont servir les 15 000 € versés à l'association Les Anges Gardins ?

M. ROBERT : Pour vous répondre déjà, une bonne partie a été exprimée en Commission parce que c'est aussi le lieu de pouvoir échanger en profondeur sur les sujets. Comme l'a dit Alain BAVAY, ça répond à un plan de financement qui a été déposé aussi auprès des services de l'Etat dans le cadre du fonctionnement global de cette association et de l'opération en particulier. De là à vous dire que ça va payer 5 plants de tomates, 3 heures de permanent et 15 fleurs à planter, on n'en est pas dans ce niveau de détails là. Mais vous admettez quand même que sur l'ambition du projet, sur trois quartiers, sur trois communes et pour plusieurs milliers d'habitants, l'engagement qui est demandé, ce n'est quand même pas démesuré. Et pour aller jusqu'au bout du sujet, comme ça vous aurez un peu plus d'éléments sur Lens, si jamais un jour ça vous intéresse, c'est que le projet lensois est aussi mené avec une structure spécialisée qui intervient dans l'inclusion et notamment dans l'action auprès d'un public handicapé et que Les Anges Gardins sont complémentaires et qu'on verra sur ce quartier là à la fois une action sociale d'insertion mais aussi une action d'insertion d'un public qui là aussi mérite bien qu'on puisse se pencher sur son avenir et sur l'activité notamment en lien direct avec la population du quartier. Je vous invite à suivre l'opération, vous allez voir, elle va durer quelques années. Si vous êtes encore dans le quartier, dans le secteur, vous pourrez voir l'évolution. On met au vote la délibération n°4. Vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Et donc deux votes contre. C'est enregistré, elle est adoptée. La 5, toujours Alain ROGER.

M. ROGER : Oui on peut cumuler la 5, la 6 et la 7 parce que c'est la même délibération finale. Pour rappel, la CALL est signataire de l'ERBM, 29 cités font partie de cette liste dont la Cité Bellevue de Harnes. L'engagement de la CALL se traduit par un accompagnement de 3 000 000 € HT sur 10 ans pour tout ce qui est rénovation des cités minières à la fois sur le volet logement et le volet urbain. Sur le volet urbain, qui nous concerne ici, la CALL cofinance à 50% les études urbaines dans la limite de 50 000 € HT mais finance également les villes dans la mise en œuvre de leur projet pour un montant correspondant à la moitié du reste à charge des villes ou 15% du programme sur le volet urbain. Pour la ville de Harnes, le coût prévisionnel des travaux issus de leur étude urbaine correspond à 5 575 000 €. Au titre de sa compétence eau et assainissement, la CALL avait chiffré un montant de travaux à hauteur de 4 200 000 € HT. Compte-tenu de ses ambitions visant à améliorer le cadre de vie de ses habitants, la

ville de Harnes souhaite être accompagnée par la CALL en dehors de ses compétences eau et assainissement afin de mettre en œuvre son projet de requalification de ses espaces publics, voiries et réseaux divers. Cet accompagnement se ferait dans le cadre du service commun transition durable et aide aux communes auquel la ville de Harnes a adhéré le 24 mars 2022. L'accompagnement de la CALL prendrait la forme d'un mandat de maîtrise d'ouvrage que souhaite confier la ville de Harnes. Afin de réaliser l'ensemble des opérations de la Cité Bellevue de Harnes, il est proposé de conclure un accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine et opérationnelle relative à des prestations en matière d'ingénierie en voirie, assainissement, réseaux divers, éclairage public, eau potable, etc. La CALL lancera l'accord-cadre sous la forme d'une procédure formalisée. La consultation aboutira à un accord-cadre mono-attributaire avec un montant minimum de 100 000 € HT et un maxi à 1 200 000 € HT. La durée de cet accord-cadre sera passée pour une durée significative à peu près de 8 ans. Donc le but de la délibération c'est d'autoriser le Président à signer la convention de mandat relative à la réalisation du projet, autoriser le Président également à signer le marché de maîtrise d'œuvre et les marchés subséquents et également autoriser le Président à demander les subventions au titre du fonds conjoint avec la Région pour la rénovation des cités minières et auprès des autres financeurs mobilisables. Pour ce qui concerne la délibération suivante, il en est de même mais là ça concerne la Cité 4 de Lens avec un accord-cadre mono-attributaire avec un montant mini de 100 000 € et un maxi de 1 500 000 €. Et la délibération 7, pour la Cité 10 de Sains-en-Gohelle avec là également un accord-cadre mono-attributaire avec un montant mini de 100 000 € et un maxi à 1 500 000 €.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques sur ces différentes délibérations ? Des questions ? Pas de demande de vote ? Elles sont donc adoptées, les 5, 6 et 7. La 8, Bernard BAUDE.

M. BAUDE : Merci. Ce n'est pas nouveau, on continue d'avancer sur une convention qui met autour de la table EDEN, qui a la mission au nom du Conseil Départemental 62, la CALL et la Fédération des Chasses sur trois sites : le Bois de Bruyères à Angres, Givenchy et Souchez, le Terril d'Estevelles et le Val du Flot de Wingles et ça a été fait en partenariat avec les acteurs concernés. Et comme disait mon voisin et collègue, on l'écrit en discutant d'abord avec les gens et on aboutit à un projet.

M. ROBERT : Merci. Pas de remarque ? La 8 est adoptée. La 9, Alain LHERBIER.

M. LHERBIER : Oui Président, je vais grouper les délibérations 9, 10, 11, 12 et 13. Il s'agit de signature de contrats ou de conventions suite à l'adoption en février 2020 de loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire dite loi AGEC. Elle a notamment pour objectif d'avancer vers la réduction des déchets. Elle prévoit aussi la mise en place d'une nouvelle filière REP, c'est-à-dire la responsabilité élargie des producteurs. Pour la délibération 9, il s'agit d'une convention avec Cyclevia pour la filière huile minérale et synthétique. Pour la délibération 10, c'est une convention avec Ecologic pour la collecte des articles de bricolage et de jardin de catégorie 2. Pour votre information, cette filière comporte 4 catégories, la catégorie 1 c'est l'outillage de peinture, la catégorie 2 ce sont les machines motorisées thermiques, la catégorie 3 le matériel de bricolage dont l'outillage à main et la catégorie 4 il s'agit de matériel destiné à l'aménagement du jardin. Concernant la délibération 11, il s'agit d'un contrat avec Eco-mobilier pour les articles de bricolage et de jardin de catégorie 3 et 4. Pour la délibération 12, un contrat avec Eco-mobilier pour la nouvelle filière REP des jouets. La délibération 13 est une convention avec Ecologic pour la reprise des articles de sports et de loisirs. Ces signatures de contrat et de conventions, bien sûr, bénéficient de soutien opérationnel et de soutien financier. Voilà Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Thématique résumée en très peu de temps mais qui occupe une bonne partie de nos compétences. Pas de remarque ? C'est adopté sur l'ensemble des délibérations. Merci. La 14, on passe à Pierre SENECHAL.

M. SENECHAL : Oui Monsieur le Président. Il s'agit donc des rapports annuels du délégataire concernant l'assainissement, la 15 le rapport du délégataire concernant la distribution d'eau potable et pour la 16 le rapport concernant la production d'eau potable. Je vous rappelle que nous ne votons pas le contenu du rapport mais nous votons bien le porter à connaissance.

M. ROBERT : Tout à fait. Est-ce qu'il y a des questions ? Des remarques ? Donc on prend acte que l'Assemblée a bien eu à sa connaissance l'ensemble des trois délibérations, des trois rapports, 14, 15 et 16. La 17, toujours Pierre.

M. SENECHAL : Il s'agit maintenant des rapports sur le prix et la qualité du service public d'assainissement et la suivante le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable. Je précise quand même que ces rapports ont été présentés en Commission Développement Durable et ont été présentés en CCSPL aussi. Là aussi nous votons, bien entendu, le porter à connaissance.

M. ROBERT : Pas de remarque ? C'est adopté. Christian.

M. CHAMPIRE : Si, il y a juste une remarque parce que ces rapports sont longs et souvent fastidieux à lire. Simplement, sur le bilan financier de Veolia et sur les profits annoncés comme dégagés par Veolia, ce serait intéressant, puisqu'on parle souvent des problèmes d'investissement de la CALL sur l'assainissement, sur la distribution de l'eau, sur sa production, évidemment de connaître comment Veolia chiffre ses profits. Ce serait quand même intéressant pour l'ensemble de l'Assemblée me semble-t-il.

M. SENECHAL : Je partage ton avis mais je crois qu'il faut distinguer l'assainissement de l'eau potable. On est très au clair sur l'assainissement puisqu'on a un nouveau contrat qu'on a beaucoup travaillé et qui aujourd'hui est très clair sur les profits des uns et des autres et qui, comparativement à ce qu'on avait autrefois, fait qu'en sorte nous participons nous aussi la CALL maintenant aux profits sur l'assainissement. Charge à nous maintenant dans le prochain contrat, si prochain contrat il y a, de bien négocier aussi effectivement ce que tu viens d'énoncer pour l'eau potable.

M. ROBERT : Monsieur CLAVET.

M. CLAVET : Oui merci Monsieur le Président. Demain j'interrogerai justement le Président de Région à ce sujet-là. Vous n'êtes pas sans savoir qu'un rapport a été publié mercredi concernant justement l'eau potable et il se trouve que la Région des Hauts-de-France est une des régions les plus touchée par une eau dite du robinet non conforme. Ainsi, c'est vrai que si on regarde les bénéfices qui sont faits par Veolia, quant aux résultats en matière de santé publique, avez-vous en tout cas la volonté, ou avez-vous en tout cas des pistes pour lutter on va dire contre ce fléau qui en est un parmi tant d'autres dans notre région, département et sur notre territoire ?

M. ROBERT : Pierre.

M. SENECHAL : Oui, votre question évidemment j'ai presque envie de dire que la réponse est dedans. Bien entendu que nous avons envie mais nous n'avons pas attendu que vous nous posiez la question. On le fait déjà depuis longtemps. Je vous signale qu'en juin j'ai attiré votre attention, ici dans cette même salle, sur une notion dont vous avez tous entendu parler maintenant, si vous avez regardé les reportages de Madame LUCET, qui sont les métabolites et nous y travaillons. Je vous ai annoncé que nous y travaillons. Nous allons proposer des solutions avec Veolia justement puisque c'est Veolia qui distribue pour l'instant l'eau potable. Effectivement Monsieur CLAVET, il y a des problèmes mais nous avons des solutions et nous en avons déjà mis pas mal en place. Je vous rassure chaque maire ici de chaque commune reçoit régulièrement l'analyse de son eau qui est distribuée au robinet de ses habitants et l'eau est conforme pour l'instant.

M. ROBERT : C'est bien vous avez rodé votre question mais si c'est par rapport à l'article de presse ça concernait la Picardie donc ça s'adapte plus à la Région qu'à ici mais ici je peux vous garantir et c'était le cas depuis des années, à la fois sur la qualité de la ressource, sur le traitement, sur la dénitrification qu'on a déjà eue parce qu'on est déjà passé par plusieurs étapes dans l'agglomération. Les services sont mobilisés depuis des années et là le Vice-Président, Pierre SENECHAL en l'occurrence et avant lui Jean-Pierre BLANCART, s'assuraient vraiment de cette qualité pour qu'on puisse aussi desservir l'ensemble des 250 000 habitants de l'agglomération. Pierre.

M. SENECHAL : Et j'ai lu aussi comme vous qu'on allait se faire fourguer un système d'osmose pour les métabolites. Je vous rassure ça ne marche pas et on est en train d'étudier d'autres systèmes. Je voudrais aussi insister sur le fait que, grâce à l'excellent travail qui a été fait par mon prédécesseur et puis l'équipe eau de la CALL, vous n'avez pas souffert de manque d'eau cet été. Et ça je pense qu'il y a deux investissements qui ont été faits, c'est le château d'eau de Lens et le château d'eau de Bully qui ont préservé les intérêts de tous. Et pour l'instant lorsque vous tournez votre robinet contrairement à beaucoup d'endroits, il y a toujours de l'eau qui coule.

M. ROBERT : Ce qui semble naturel mais en tout cas c'est bien de le rappeler. Tout à fait. Donc on prend acte que les rapports et donc les porter à connaissance ont été réalisés pour les rapports 17 et 18. Et on aura à se poser la question sur les futures délégations avec Bruno et Pierre dans le cadre des différentes discussions. On enchaîne la 19, c'est Ludovic qui prend la parole.

M. GAMBIEZ : Oui merci Président. Vous savez que l'agglomération porte un fort intérêt à l'innovation sociale et au développement économique. Avec cette délibération, on propose de passer un cap supplémentaire au niveau de l'ESS. Alors une loi de 2001 permet aux entreprises que ce soit bien un service d'accéder à un statut de société coopérative d'intérêt collectif, c'est-à-dire que ce sont des entreprises qui ont un mode de gouvernance qui est un peu différent. On met le salarié au centre et on l'interroge sur les décisions à prendre pour le développement de l'entreprise. Depuis 2014, les collectivités ont la possibilité d'entrer au capital des SCIC à condition que ce ne soit pas au-delà de 50% du capital. Et sur le principe, un homme une voix ou une collectivité une voix. Le Département a déjà travaillé dans ce sens-là et ils ont passé une délibération aussi qui leur permet de rentrer au capital des SCIC et sont déjà intervenus sur une structure ESS du territoire qui s'appelle Le Toit Commun. Cette délibération a pour objet de permettre à la CALL de rentrer au capital des SCIC. Alors ça ne se fera pas dans n'importe quelles conditions, ce sera fait après l'étude de Pas-de-Calais Actif qui regardera le projet et la solidité financière de la structure. On propose également de limiter l'entrée au capital à 20 000 € puisqu'il faut bien une limite et donc à aujourd'hui on s'est dit la limite de 20 000 €.

M. ROBERT : On a voté une enveloppe globale de 100 000 € sur l'intervention justement sur ce type d'activité donc ça répond aussi aux critères qu'on se donne. Et par rapport à ce que Ludovic a évoqué, Pas-de-Calais Actif, donc ça a fait l'objet d'une délibération au Bureau justement pour pouvoir adhérer à cette structure comme ça l'information est complète. C'est la même structure qui étudie les dossiers pour le compte du Département donc on ne démultiplie pas les intervenants mais on regarde là-aussi où les spécialistes peuvent nous accompagner dans



de bonnes conditions. Y a-t-il des remarques sur la 19 ? Non ? C'est adopté. Merci beaucoup, on peut engager là-dessus. La 20, c'est Christelle.

Mme BUISSETTE : Merci Président. Première délibération qui consiste à approuver l'appel à projets 2023 au soutien aux manifestations artistiques et culturelles d'intérêt intercommunal. En 2021, la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin a lancé un appel à projets permettant de soutenir aux côtés des communes les associations qui contribuent au rayonnement de notre territoire et qui, par leurs actions, favorisent l'accès de tous à une offre culturelle qualifiée. Cette première opération fut très concluante. Aussi, il est proposé de reconduire ce dispositif pour l'année à venir selon le cahier des charges qui vous est repris en annexe. Le montant alloué pour cette opération s'élève à 100 000 €.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Pas de remarque ? C'est adopté. Toujours Christelle, la 21.

Mme BUISSETTE : Il s'agit de la reconduction de la participation du territoire au Vidéo Mapping Festival. Cette délibération porte sur la reconduction du partenariat avec l'association Les rencontres audiovisuelles afin de renouveler notre participation au Vidéo Mapping Festival en 2023. A l'occasion du 10<sup>ème</sup> anniversaire de l'inscription du Bassin Minier au Patrimoine Mondial, la Communauté d'Agglomération a initié un partenariat avec cette association Les rencontres audiovisuelles afin d'accueillir la 5<sup>ème</sup> édition du Vidéo Mapping Festival. Des propositions culturelles et artistiques en amont de la projection, deux monuments illuminés durant deux soirées consécutives ont attiré près de 3 000 personnes dans le centre-ville de Lens. Le succès de l'opération invite à envisager la reconduction en 2023, puis de manière récurrente de la collaboration avec Les rencontres audiovisuelles dans un cadre renouvelé afin d'étendre ce Vidéo Mapping Festival à d'autres communes de l'agglomération. Les modalités de reconduction imaginées posent les bases d'un partenariat qui pourra devenir durable et récurrent garantissant l'équilibre territorial et la rotation des communes hôtes. Conformément aux éléments repris dans la délibération, il est proposé donc d'accompagner cet accueil du Vidéo Mapping Festival sur deux communes du territoire par an, tant sur le plan financier qu'en matière d'ingénierie culturelle et événementielle. L'attribution d'un soutien financier à l'association Les rencontres audiovisuelles à hauteur de 50 000 € doit permettre d'accueillir ce Vidéo Mapping Festival sur deux communes du territoire qui se seront portées candidates pour une soirée de projection. Il est convenu que la CALL, en lien avec l'association, veillera à l'équilibre entre les créations dans les deux communes. Par ailleurs, il est entendu que tout supplément budgétaire relatif à l'accueil d'une création de plus grande envergure sera à la charge de la commune hôte. Les communes hôtes bénéficieront également de l'accompagnement de la CALL pour la forme du mapping et les choix scénographiques, ainsi que pour élaborer une offre culturelle et artistique autour de cette soirée. Afin de garantir l'équilibre territorial, il est ainsi envisagé d'adresser aux 36 communes un appel à candidature dans lequel chaque commune sera donc amenée à proposer un ou plusieurs supports de mapping, à argumenter et contextualiser sa volonté d'accueillir une création mapping. Chaque commune pourra également, dès l'étape de la candidature, présenter des propositions d'offres culturelles et artistiques renforçant la manifestation. Les candidatures seront instruites par la CALL en étroite collaboration avec Les rencontres audiovisuelles pour les questions techniques. Afin de pouvoir monter l'évènement, l'association attend des territoires souhaitant participer en année n+1 un positionnement dès septembre de l'année n pour un festival qui se déroule chaque année d'avril à octobre. Le calendrier envisagé en 2023 est donc début octobre, la saisine des communes et le lancement d'appel à projets, puis l'étude et l'instruction des candidatures, la sélection du binôme hôte, la sélection des dates de projection, la coordination technique et logistique, pour enfin la participation au Vidéo Mapping Festival 6<sup>ème</sup> édition. La pérennisation du dispositif permettrait de desserrer le calendrier pour les éditions suivantes en lançant l'appel à projets dès l'été précédent.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Beau succès de l'année dernière. Monsieur CLAVET.

M. CLAVET : Madame BUISSETTE, si vous le permettez, j'ai une question vraiment en toute objectivité et je pense que les habitants du territoire vont se la poser. Mais avant toute chose, je tiens quand même à dire que nous sommes évidemment pour ce Vidéo Mapping car il est important de préserver ces quelques moments de rassemblement même si le rassemblement est tout à fait relatif on va dire quand même à Lens. Mais en question de sobriété énergétique, vous le savez, vous êtes de nombreux maires parmi nous, je pense que vous allez prendre des mesures respectivement dans vos villes, comment vous allez appréhender cela ? C'est une question qui risque d'arriver à ce moment donné. Quelle réponse allez-vous apporter ? Comment envisagez-vous cela en fait clairement ?

Mme BUISSETTE : Bien, nous en discuterons plus précisément avec l'association qui nous amène à cette délibération mais ne vous inquiétez pas toutes les mesures seront prises pour répondre à la demande actuelle.

M. ROBERT : Il y a toujours possibilité d'annuler parce qu'on va voir aujourd'hui on fait des projections, on parle surtout là d'électricité. Si les centrales nucléaires sont remises en place, la production ne sera pas la même donc la vérité d'aujourd'hui, malheureusement, dans le contexte actuel n'est pas celle de demain. Là en tout cas, on prépare pour pouvoir avoir ces festivités et puis on avisera en fonction déjà des villes candidates et des différents éléments qui seront apportés au moment de cet évènement en 2023. Il y a une demande de vote ? Non ? Donc la 21 est adoptée. La 22, Christelle.

Mme BUISSETTE : La 22 est un film documentaire « La face cachée du Blitzkrieg – Massacres oubliés mémoires retrouvées ». L'association Équipe MONAC.1 produit un film documentaire intitulé « La face cachée du Blitzkrieg – Massacres oubliés mémoires retrouvées ». Le coût total de ce projet étant de 28 835 €, l'association sollicite donc l'accompagnement des partenaires institutionnels dont nous faisons partie, notamment des territoires touchés par ces massacres, pour mener à bien cette réalisation. Il est proposé dans cette délibération d'accorder un soutien financier de 4 500 € pour la réalisation de ce documentaire sur les massacres oubliés de civils innocents qui ont marqué notre région au début et à la fin de la seconde guerre mondiale.

M. ROBERT : Y a-t-il des remarques ? Monsieur CHAMPIRE Christian.

M. CHAMPIRE : Ce n'est pas à ce sujet-là. C'est juste que dernièrement il y a eu la projection à Arras du film sur les résistances des polonais où la CALL a financé aussi et c'est sur le faire savoir que je pense qu'il y a un petit défaut quand même. Parce que ce sont les communes qui peuvent diffuser ce type de documentaire et si la CALL, qui est financeur, ne fait pas l'effort d'inciter les maires et les collectivités à projeter ce documentaire, le financement c'est bien mais la diffusion c'est beaucoup mieux. Et donc je pense qu'il y a aussi à réfléchir pour ce film-là qui nous est proposé comme pour le précédent à voir comment on fait pour diffuser au mieux ces films parce qu'ils correspondent à notre territoire et c'est un très très beau documentaire celui sur les polonais. Et je ne doute pas connaissant l'équipe de Monaco que celui-là sera aussi très intéressant mais il faut aussi songer à sa diffusion.

M. ROBERT : Tout à fait. On proposera à Christelle, peut-être, de là aussi la même démarche que ce qu'on a fait avec les centres culturels. Enfin voilà, on a voté la fin des crédits toute à l'heure, il faut s'amorcer là-dessus et peut-être prendre ce réflexe-là. Oui, il y a une projection au Mémorial de Souchez. Pas de demande de vote ? C'est adopté sur la 22 ? Merci. La 23, toujours Christelle.

Mme BUISSETTE : Il s'agit d'une participation financière à l'opération « La Cité d'Orient fait son cinéma » qui est un court métrage participatif Cité d'Orient à Harnes. L'agglomération, qui est engagée pour l'équilibre social de l'habitat et la qualité du cadre de vie au travers notamment des missions de rénovation de cités minières et de la médiation du patrimoine et des transformations par l'art et la culture. L'action culturelle donc « La Cité d'Orient fait son cinéma » qui interroge les transformations possibles de la Cité d'Orient de Harnes par la réalisation d'un court métrage participatif avec les habitants autour des thématiques de la mémoire de l'énergie des travaux répondant par la problématique que la méthodologie mise en œuvre à l'engagement de notre agglomération et correspond à ses missions. Cette action s'inscrit dans la démarche plus large de permanences architecturales menées par l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille à Harnes et particulièrement à la Cité d'Orient depuis janvier 2022 dans le cadre de l'AMI engagé pour le logement de demain dont la Chaire post-minier est lauréate. L'objet final de la délibération vise donc à accompagner financièrement la mise en œuvre de cette opération « La Cité d'Orient fait son cinéma » à hauteur de 2 275 €.

M. ROBERT : Pas de remarque ? C'est adopté. Merci Christelle pour ces délibérations. La 24 c'est Alain BAVAY qui la rapporte.

M. BAVAY : Oui Monsieur le Président. Il s'agit de modifier une délibération qui avait été adoptée par notre Assemblée puisqu'aujourd'hui et demain se déroule sur notre territoire un formidable événement qui s'appelle Numérique en Communs et qui amène un grand nombre d'opérateurs du numérique à se retrouver sur le territoire de la Communauté d'Agglomération dans les salons du Stade Bollaert-Delelis. Hier l'opération avait déjà commencé avec en hors d'œuvre la journée nationale des conseillers numériques France Services. Et donc il s'agissait tout simplement d'une erreur de dénomination dans la délibération, nous avons adopté une délibération qui était destinée à l'association Culture composée et en fait il fallait la dénommer Futur composé. Comme je le disais l'autre jour, tout le temps que ce n'est pas passé composé, ça ira.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Une belle opération d'ailleurs. Il y avait déjà plus de 1 000 inscrits fin de semaine dernière et je pense que ça a encore augmenté largement parce qu'aujourd'hui on était déjà 1 300 et donc 1 500 inscrits. Ça montre aussi quelque part l'intérêt de notre territoire et les échanges qu'on peut avoir, identifier aussi notre secteur comme porteur. Donc ce qu'on a engagé dans l'accompagnement numérique, les premières approches mais en même temps le développement avec l'innovation, il y a un vrai sujet et on est identifié à ce niveau-là donc il faut le souligner. Et il faut souligner aussi le travail des équipes de l'agglomération parce que ce n'était pas gagné d'avance et tout le monde s'est mobilisé pour que ça soit Lens qui soit retenu. On était en concurrence avec Lille, c'est peut-être de bon augure avant le derby mais en tout cas on a déjà gagné cette opération-là. La 24 est adoptée. On passe à la 25, Christian.

M. PEDOWSKI : Oui merci Monsieur le Président. Et avec votre autorisation, je vous propose de regrouper les délibérations allant de 25 à 29. Ce sont des rapports d'activités, ces délibérations visent donc à prendre acte des rapports d'activités 2021 de l'Office de Tourisme, le Syndicat mixte de l'Arena Stade Couvert à Liévin, Artois Mobilités, la SEM Territoires 62 ou encore le SIZIAF.

M. ROBERT : Merci beaucoup. On devait avoir également pour ne rien vous cacher une présentation. Philippe DUQUESNOY avait sollicité la Directrice de l'Office de Tourisme qui a un contretemps malheureux de dernière minute, donc on aura l'occasion de pouvoir l'écouter en dehors de cette présentation qui, comme vous l'avez bien

compris, comme l'évoquait toute à l'heure Pierre SENECHAL sur les projets eau et assainissement étaient des points d'information sur les rapports d'activités donc qui n'appellent pas de vote. Philippe, puis après Pierre.

M. DUQUESNOY : Effectivement, je voulais excuser notre Directrice de l'Office de Tourisme, Sophie WILHELM. Nous aurions pu le présenter néanmoins toute à l'heure lors du Bureau. Je n'ai pas souhaité le présenter parce qu'en réalité il faut qu'il soit reconnu leur travail. Je préférerais que ce soit elle-même qui représente bien entendu tous ces membres de l'Office de Tourisme. Un tel travail pour valoriser notre territoire, ça mérite de vous être présenté et que vos remarques elle puisse les entendre directement sachant que ces remarques sont souvent des félicitations. En tout cas j'espère que le problème qui l'a retenu aujourd'hui, enfin cet après-midi, j'ai été averti que cet après-midi, que ce problème va se solutionner d'une belle façon. Je lui dis toute mon amitié et surtout que son problème se résolve correctement.

M. ROBERT : Merci Philippe. Pierre.

M. CHERET : Oui Président. Dans l'énumération, il me semble qu'il y a le Syndicat Mixte des Transports, c'est ça ? Notre groupe a souhaité faire une petite intervention. Monsieur le Président, ce rapport confirme, même s'il est présenté ici sous forme de plaquette d'infos sur sa plus simple expression, qu'après les travaux sur les lignes BHNS et cette difficile période de confinement sanitaire, de restrictions pour éviter les retours d'épidémie nous ne retrouvons pas encore globalement, j'ai bien indiqué globalement, ce que fut le niveau de validation des années antérieures à ces contraintes. Les lignes bulles retrouvent des niveaux de progression intéressantes mais quid des lignes complémentaires et secondaires même si elles font, à juste titre, l'objet d'adaptation. Nous espérons toujours 7 millions de recettes tarifaires des usagers dans le cadre de la DSP, soit 5,8% des recettes totales mais nous validons pour 2021, 4,8 millions, soit à peine 4% des recettes. Pour rappel aussi, le forfait de charges versé à Transdev est passé de 62 millions à 72 millions en 6 années. Le versement mobilité a retrouvé une nouvelle évolution positive à 65 millions d'euros. Et enfin, nous sommes passés de 5,5 millions à 18 millions d'engagement de contribution des agglomérations dont 6,5 pour la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Des efforts financiers importants et à juste raison ont été réalisés par nos agglos. Je dirais, y compris, qu'il ne faut pas négliger non plus l'engagement de l'équipe d'Artois Mobilités pour assurer toutes ces transformations et des personnels impliqués dans leur travail quotidien. D'ailleurs, vous l'avez indiqué vous-même, c'est un enjeu d'attractivité pour demain, pour notre territoire dans votre récente conférence de presse, Monsieur le Président, que j'ai écoutée attentivement. Au-delà des transformations importantes opérées pour moderniser le réseau de Tadao et leur poids dans la gestion de ce réseau, nous restent toujours posées les questions essentielles de l'apport et l'efficacité de celui-ci pour faire face aux enjeux du dérèglement climatique, des pollutions auxquelles nous faisons face ici et maintenant aux exigences, en plus maintenant, de la transition énergétique qui touche nos populations les plus modestes, nos communes et plus encore dans ce bassin où nous tenons à faire face pour obtenir une qualité de vie indispensable pour l'équilibre de tous. Donc on regarde ce que sont nos engagements vis-à-vis des questions de déplacements, de transport du quotidien et du contexte social et économique. Nous avons le droit d'être exigeants pour que la future DSP en cours de construction intègre des réponses fortes face à ceux qui créent nos difficultés dans ces domaines et nous apportent des réponses d'accessibilité tarifaires pour inciter les salariés, en particulier ceux qui font les plus de 70% des déplacements. Salariés qui souvent n'ont pas d'autre moyen que l'automobile et viennent chaque jour saturer non seulement l'A21 et les axes principaux au cœur de nos urbanités. Pour notre groupe, au vu du faible apport des recettes apportées par les usagers, la question de la gratuité reste posée. D'autant que va s'ajouter au problème de pouvoir d'achat, la loi qui va nous contraindre d'une mise en place d'une zone de faible émission dite ZFE. Je reprends d'ailleurs vos propos puisque vous avez indiqué cette question sur nos agglos et les agglos de plus de 150 000 habitants et devra donc concerner plus de 50% de la population de notre agglo. Vous comprendrez aisément que nos familles font partie de celles qui utilisent des véhicules souvent maintenant en bon état par eux-mêmes et qui ont plusieurs années. Nous savons que nous pouvons y entrer progressivement. D'abord avec les camionnettes, les petits camions mais nous serons contraints au fur et à mesure des années à intégrer les étiquettes 5 et 4, voire même 3, je ne sais pas si on ira jusque-là mais qui pose quand même problème puisque nombre de véhicules de notre bassin sont de ce genre. Nous le comprenons que les réponses aux excès des déplacements d'automobiles du quotidien ne sont pas celles de la contrainte ou de la répression à tout va mais bien celles qui permettent de construire une véritable alternative et qui n'impactera pas le pouvoir d'achat des familles. Sans vouloir penser qu'il suffira de mettre plus de bus, il faut mesurer que les déplacements en domicile-travail sont au cœur des problèmes que nous vivons. Or, il nous semble incontournable que nous ayons une véritable géographie, une connaissance de ces déplacements, leur diversité, leur multiplicité pour que des réponses soient apportées par une diversité de propositions qui existent en partie déjà mais d'autres plus en phase avec les besoins d'aujourd'hui. Les entreprises, les services, d'autant qu'ils sont les principaux fournisseurs à nos côtés des recettes de fonctionnement, les représentants du personnel doivent être sollicités pour que nous ayons une véritable ambition dans ce domaine. Pour conclure, il nous apparaît essentiel que le Pôle Métropolitain porte le débat sur les trois agglos et ne mette pas de côté ce qui doit être fait par ailleurs sur les questions du fret ferroviaire qui peut aussi contribuer à ces améliorations d'avenir, d'un cadre de vie que nous voulons tous améliorer. Au-delà de l'engagement du Syndicat mixte, cette question des transports quotidiens est inévitablement politique dès lors qu'il faut, à notre sens, porter de nouvelles évolutions. Merci de votre attention.

M. ROBERT : Merci Pierre. Ça synthétise bien les enjeux et l'engagement, à la fois d'Artois Mobilités, du Pôle Métropolitain et de ce qui va nous attendre aussi dans nos agglos parce qu'il y a des décisions qui vont, au niveau national, s'imposer à nous dans les années à venir donc c'est vraiment le sujet de la mobilité dans son ensemble.

On a vu aussi, vous l'avez vu dans la presse peut-être, les évolutions qu'a prises l'Etat sur la question de l'A1 et demain on peut se poser la question de l'A21. Les enjeux sont bien là, maintenant les réponses sont jalonnées et là aussi progressives. Alain, tu veux compléter ?

M. BAVAY : Oui, très rapidement puisque le Pôle Métropolitain a été cité donc je dois rassurer mon camarade Pierre CHERET que les problématiques de mobilité font partie complète des réflexions qui sont portées par le Pôle Métropolitain. Bien sûr que le problème du transport en commun avec les autobus c'est important mais effectivement j'ai une totale confiance au SMTAG, Artois Mobilités pardon, et à son Président qui est assis à cette table pour essayer effectivement d'améliorer encore le service dû et donné à notre population. Mais c'est vrai que la mobilité est un problème bien plus large que le simple transport en commun et que nous avons effectivement intégré une réflexion à l'échelle des deux pôles métropolitains puisque nous avons installé une commission commune avec le Pôle Métropolitain de Artois-Douais et notamment pour les problématiques liées au SEM. Le fameux Service Express Métropolitain qui devrait nous amener à terme et nous donner la possibilité d'avoir un transport en commun cadencé entre le bassin minier et la métropole lilloise, que nous portons également une réflexion avec les communautés d'agglomération plus au nord autour de la Lys, autour de la CAPSO et autour du Pays de LUMBRES pour une meilleure communication avec cette partie-là du département avec la métropole lilloise également. Aujourd'hui, nous avons demandé à l'AULA de nous aider dans une réflexion sur le transport fluvial à l'heure où le Canal Seine Nord va bientôt s'ouvrir, à l'heure où nos axes de circulation sont aujourd'hui déjà bien saturés, que demain ils risquent de l'être complètement avec notamment des apports de camions supplémentaires dont nous évoquerons toute à l'heure l'inutilité mais également avec un développement économique que nous voulons continuer à promouvoir. Et si aujourd'hui nous ne sommes pas en capacité effectivement d'utiliser ces voies d'eau qui nous relieraient à toute l'Europe mais aussi au monde entier avec le port de Dunkerque, nous serions en grande difficulté pour faire des propositions de vie tenable pour nos habitants. Effectivement, la mobilité est une problématique bien large qui génère des implications en matière de développement économique, en matière de qualité de vie et donc le Pôle Métropolitain porte toutes ces réflexions et les porte à un niveau encore plus large que celui qui est le nôtre parce que dans ces problématiques-là, la réflexion doit être la plus large possible.

M. ROBERT : Laurent.

M. DUPORGE : Oui Monsieur le Président, mes chers collègues, tout a été dit. On n'a pas besoin de rassurer notre collègue CHERET sur l'implication des équipes d'Artois Mobilités et du SMT puisqu'effectivement il en est un des acteurs majeurs. N'est-ce pas mon cher collègue ? Et il participe largement à la vie de cette institution et je m'en félicite d'ailleurs parce que vous avez pu constater, effectivement, que sa connaissance dans ce domaine est particulièrement grande. En particulier, tu sais bien, par exemple sur les déplacements, la meilleure connaissance des déplacements sur ce territoire, il y a une vaste enquête qui est actuellement engagée par le SMT. Voilà Monsieur le Président. Et puis, il y a des enjeux qui nous dépassent aussi largement mais dans lesquels nous prenons notre place, Artois Mobilité mais aussi avec le PMA. Et je voudrais revenir, il y a bien évidemment les enjeux en particulier de la relation avec la métropole lilloise, je le dis et j'attends avec impatience. Elle tarde cette réponse puisque, je rappelle que le Président Xavier BERTRAND, nous lui avons sollicité un rendez-vous, les présidents des deux PMA ainsi que les présidents des trois intercos et qu'à ce jour nous n'avons pas encore de réponse. J'espère qu'elle ne saurait tarder cette réponse car c'est un des enjeux majeurs aussi qui va au-delà de notre territoire mais qui est là aussi fondamental. Donc j'espère que nous aurons de sa part, très prochainement, une réponse.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Pierre dernier mot.

M. CHERET : Je crois que d'abord il y a, au travers de cette intervention et des discussions qu'on vient d'avoir, je pense qu'il y a un élément important qu'on doit avoir en tête, c'est que si on veut avancer dans ce domaine, il y a des réponses politiques qui nous dépassent. C'est-à-dire qu'on a besoin pour avancer dans ce domaine des moyens plus conséquents au niveau du gouvernement en particulier, des gens en place au niveau du gouvernement, pour avancer dans ce domaine. Donc dégager des capacités de financement bien plus conséquentes pour accélérer parce qu'on est quasiment dans l'urgence. On est dans l'urgence avec les problèmes d'énergie. On est dans l'urgence avec le problème des gaz à effet de serre. On est dans l'urgence dans beaucoup de choses et on a l'impression qu'on ne nous donne pas les moyens d'accélérer. Et la deuxième chose c'est qu'ici on est dans un bassin particulier, on sait très bien les difficultés de notre population. Donc on va ajouter des difficultés plutôt que de les aider à sortir la tête de l'eau alors qu'on y travaille en permanence. On fait tout ce qu'il faut pour que les gens ne subissent pas toutes ces questions sauf qu'on a des limites aussi. On va en parler toute à l'heure peut-être avec la motion mais les moyens qui sont ceux de nos collectivités sont mis à mal et on doit exiger des moyens, je dirais, plus conséquents pour ce qui nous concerne. Et c'est pour ça que je parle du Pôle Métropolitain parce que dans ce Pôle, toutes les sensibilités y sont mais toutes les sensibilités savent les problématiques de leur territoire. Je crois qu'il faut qu'ils se fassent entendre aussi.

M. ROBERT : Bien. Monsieur CLAVET, après Christian.

M. CLAVET : Juste avant d'intervenir, est-ce que vous pouvez me confirmer que nous groupons bien la 25 concernant l'Office du Tourisme ? Oui ? Alors justement, je me permets de poser quelques questions concernant

l'Office du Tourisme car j'ai évidemment regardé ce rapport d'activité. En allant à la page budget qui est, comment dire, peu révélatrice en réalité de ce qu'est vraiment l'Office du Tourisme. Il faut savoir que l'Office de Tourisme, notamment pour cette année, va toucher 500 000 € de subvention. Je voudrais connaître le détail des répartitions des subventions, notamment pour la Sainte-Barbe. Sachant qu'il y a 100 000 € pour la com, 400 000 € pour les appels à projets, sachant qu'une association ne peut avoir que 4 000 € de subvention, cela voudrait dire qu'il faudrait trouver 100 associations qui déposent des projets. Et comme par hasard, évidemment, toutes les structures satellites de Porte Mine sont financées par l'Office du Tourisme. Voilà voilà. Est-ce que, alors je pose peut-être la question à Monsieur DUQUESNOY, est-ce que vous cautionner, vous, Monsieur DUQUESNOY, cette répartition ? Et est-ce qu'on n'est pas là peut-être dans un système, encore, qui permet d'enrichir les copains et les copines ?

M. ROBERT : Monsieur CLAVET vos propos commencent à être un peu vexants pour le travail qui est fait au quotidien dans ces structures. Et au lieu d'aller rechercher des documents, donc a priori vous ne lisez qu'une partie, vous devriez déjà lire le titre parce que l'Office de Tourisme n'est pas une association mais un établissement public. Oui mais vous parlez de la subvention à l'Office de Tourisme. Il faut bien être conscient de ce que vous évoquez. Quand on parle d'un sujet, souvent, on essaye de se documenter un minimum avant de raconter des grosses bêtises.

M. DUQUESNOY : Je ne peux pas aller plus loin. Je pense que le Président vous a parfaitement répondu. Il ne faut pas tout confondre. Maintenant si vous parlez d'association telle que Porte Mine qui a répondu à des projets, à un appel à projets pour la Sainte-Barbe, ce qu'elle nous proposait rentre complètement dans les critères et bien entendu nous allons subventionner à hauteur de 4 000 € maximum cette association Porte Mine au même titre que d'autres associations qui ont déposé des projets. Et c'est pour un montant à peu près, je ne l'ai plus en tête. D'ailleurs je suis désolé, je vous l'ai dit toute à l'heure, ça me perturbe un peu, que notre Directrice ne soit pas là. Elle vous aurait expliqué véritablement tout cela, ça c'est la première chose. Si vous voulez, je peux vous dire que, puisque j'en ai fait une conférence de presse ce matin, pour la fête de la Sainte-Barbe que vous avez citée, c'est un budget de, ce n'est pas 500 000 €, c'est 570 000 €. Je vous l'annonce, cette Sainte-Barbe de cette année. Je peux vous dire que ça se décompose, attendez je termine, par la CALL +50 000 € pour la participation. Je peux vous dire aussi que la Région a mis +20 000 €. Je peux vous dire que le Département a mis +10 000 € et qu'il y a une large partie de mécénat. Je ne vous donnerai pas le chiffre parce qu'il n'est pas arrêté à ce jour puisque ce sont des vœux si vous voulez, ils se concrétiseront, les participations des différentes entreprises le moment venu. Voilà ce que je peux vous répondre. Maintenant, il a été proposé tout à l'heure ou peut-être je n'ai pas proposé que tout vous soit présenté, tout vous soit présenté lors d'un prochain Bureau, je suis désolé, vous n'en faites pas partie. Qu'y puis-je ? Mais personnellement, vous pouvez me rencontrer. Attendez, je n'ai pas terminé, moi je ne vous coupe jamais et pourtant j'en ai parfois bien envie. Mais si vous voulez me demander de me rencontrer et bien je vous rencontrerai bien entendu.

M. ROBERT : Et pour clore le sujet, comme on l'évoquait tout à l'heure, l'ensemble des budgets sont annexés à chaque fois que vous avez une délibération aux dossiers de Commission. Après, il faut venir en Commission pour le savoir mais logiquement vous pouvez avoir toutes ces informations-là. Christian, tu avais demandé la parole.

M. CHAMPIRE : C'était juste pour remercier Laurent de sa non réponse sur la gratuité. Merci beaucoup.

M. ROBERT : Ce n'était pas vraiment une question non plus. Il a évoqué dans l'ensemble d'un sujet sur la mobilité.

M. DUPORGE : Mais je pense Christian, pour te répondre, mais on a déjà répondu et je pense que tu as quelques camarades qui suivent ce dossier, l'hypothèse de la gratuité figure effectivement comme une hypothèse possible dans le cadre du futur cahier des charges de la future DSP. Mais tu as déjà la réponse, donc ce n'est pas que ce n'est pas une non réponse mais je te pensais avoir une meilleure mémoire que celle que tu as.

M. CHAMPIRE : C'est toujours un plaisir de t'entendre répéter que ça fait partie de la prochaine DSP.

M. ROBERT : Philippe le mot de la fin et puis après on clôt ces 5 délibérations.

M. DUQUESNOY : J'ai vraiment l'impression qu'il y a une fixation sur certaines associations. Je crois qu'avant de faire une fixation sur les associations, peut-être voudriez vous regarder de plus près les résultats de cette même association.

M. ROBERT : On prend acte que les délibérations... Vous avez une question ? Allez-y.

M. CLAVET : La fixation je ne l'aurais pas eue si, me semble-t-il, dès le premier Conseil d'Agglomération Monsieur TRONI, me semble-t-il, n'était pas intervenu sur Porte Mine et c'est lui-même qui a soulevé ce sujet. Donc voyez-vous, ce sont vos propres élus, dans votre propre camp qui ont, je crois, déjà mis le doigt sur quelque chose.

M. ROBERT : A chaque fois, vous sortez les éléments d'un contexte et vous ne regardez jamais dans quelles conditions les questions sont posées et comment les opérations sont menées. Vous sortez un élément d'un contexte d'il y a 3 ans et là vous arrivez sur la Sainte Barbe et le fonctionnement d'un EPIC en positionnant l'EPIC comme une association et donc pas forcément dans la logique même de cette structure. On ne va pas tergiverser

là-dessus. On prend acte que les documents ont été présentés. Derrière l'ensemble des éléments sont portés à connaissance des membres de la Commission pour pouvoir préparer les dossiers qui sont soumis à cette Commission. Monsieur DUQUESNOY vous avait expliqué tout à l'heure que si vous voulez des détails, si vous avez le temps de les regarder, il est à votre disposition. Je ne vois pas ce qu'on peut faire de plus. A part beaucoup de mauvaise foi de votre côté, ce serait logique de regarder aussi que l'ensemble des éléments peuvent être fournis et sont fournis dans le cadre de ces présentations de ces documents et de ces rapports d'activités. Donc on prend acte que les rapports 25, 26, 27, 28 et 29 ont été soumis à cette Assemblée. La délibération n°30, c'est Christian PEDOWSKI qui reprend le micro.

M. PEDOWSKI : Merci Président. Cette délibération vise à modifier notre représentation au sein du Pôle Métropolitain de l'Artois, à savoir, Monsieur Philippe LA GRANGE devenant titulaire et Monsieur Alain SZABO devenant suppléant.

M. ROBERT : Répartition des groupes donc modification habituelle. Pas de remarque ? C'est adopté. Christian la 31.

M. PEDOWSKI : Alors ça concerne l'Office du Tourisme et du Patrimoine et SEM Territoires 62, modification de la représentation de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin. Cette délibération vise à modifier notre représentation là encore au sein de divers organismes, à savoir, l'Office du Tourisme et du Patrimoine, est proposée la candidature de Madame Hélène CORRE au sein du Comité de Direction et concernant la SEM Territoires 62, Monsieur Yvon LEJEUNE devenant administrateur en lieu et place de Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE.

M. ROBERT : Même remarque. C'est adopté, merci. La 32, Christian.

M. PEDOWSKI : La 32, c'est la délibération qui vise à préciser le nombre, fixé à 5, de représentants devant siéger au sein du Comité Social Territorial, et plus particulièrement axé sur la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail.

M. ROBERT : C'est adopté. On enchaîne, la 33.

M. PEDOWSKI : La 33, il s'agit ici, Monsieur le Président, de revaloriser notre participation financière à la protection sociale complémentaire santé et prévoyance. Il est donc proposé de fixer le niveau de participation dans la limite de la cotisation versée par l'agent comme suit. Pour le risque santé, par agent et par mois, pour les agents détenant un indice majoré inférieur ou égal à 457, 30 €. Pour les agents détenant un indice majoré supérieur à 457, 15 €. Pour le risque prévoyance, par agent et par mois, pour les catégories A 10 €, B 12,5 €, catégorie C 15 €. Il est par ailleurs proposé de verser cette contribution mensuellement directement à l'agent et ce sur sa fiche de paie. Au vu de la production des justificatifs nécessaires, le prestataire devant être détenteur d'un label d'habilitation, le montant de la participation est plafonné au montant de la cotisation réellement versée.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Pas de remarque ? C'est adopté. La 34, Christian.

M. PEDOWSKI : C'est une délibération qui vise à actualiser et régulariser divers postes dans nos services. A savoir, au sein de la Direction de nos services techniques, un poste de chargé de mission au sein de la Direction habitat et renouvellement urbain un poste, un poste de technicien eau et assainissement au sein de la Direction eau et réseau. Au sein de la Direction Générale des Services, un poste de coordinateur projets culturels au sein de la Direction culture, tourisme, patrimoine et sport et enfin au sein de la Direction coordination et mutualisation un poste de gestionnaire administratif et financier.

M. ROBERT : Merci. Pas de remarque ? On continue, Christian.

M. PEDOWSKI : La 35, recrutement d'un chef de projet aménagement pour la Direction aménagement, ingénierie, maîtrise d'ouvrage et mobilités. Cette délibération vise donc à créer le poste de chef de projet aménagement pour la Direction aménagement, ingénierie, maîtrise d'ouvrage et mobilités.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La 36.

M. PEDOWSKI : La 36, c'est donc la création de deux postes permanents et ce à temps complet d'agents de capture d'animaux. Cette délibération vise à la création de deux postes d'agents de capture d'animaux répondant ainsi à la volonté politique de mettre en régie la capture de chiens et chats au sein de notre fourrière.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Poste difficile à trouver aussi au sein de nos effectifs. Pas de remarque ? C'est adopté. La 37, on change de sujet, c'est Jean-Marie ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : On est toujours dans les animaux. La 37, il s'agit d'adopter une délibération qui va permettre d'indemniser Monsieur LECLERCQ Sébastien, qui a une chèvrerie à Aix-Noulette. Nous avons déjà abordé à plusieurs reprises ce problème. Le risque pour nous c'était 1 200 000 €. La transaction à laquelle nous arrivons

porte notre effort à 300 000 € avec l'accord, évidemment, de l'intéressé. C'est une délibération qui vous permet, Monsieur le Président, si elle est adoptée d'en finir avec ce sujet particulièrement difficile.

M. ROBERT : Merci. Pas de remarque ? C'est adopté. La 38, toujours Jean-Marie.

M. ALEXANDRE : La 38, c'est l'évolution du coefficient de la taxe sur les surfaces commerciales dite TASCOM. Pour faire vite, puisque vous avez lu la délibération, disons qu'il s'agit pour nous de passer du coefficient de 1,10 au coefficient de 1,15 à compter de 2023. J'en profite d'ailleurs pour évoquer, puisque là il s'agit d'un impôt, d'une taxe que nous allons percevoir dans des conditions qui sont définies par la délibération elle-même. J'en profite pour attirer l'attention de notre Assemblée sur les décisions gouvernementales visant à supprimer la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. C'est donc une nouvelle fois une décision qui est prise sans concertation avec les élus. Aucune des associations d'élus, que ce soit l'AMF, que ce soit l'association des Maires des Grandes Villes de France, que ce soit l'association des Maires des Petites Villes et Villes Moyennes, aucune n'a été consultée. La concertation est dans les propos, elle n'existe pas réellement. C'est une décision qui va nous priver d'une relation avec les professionnels qui s'installent sur notre territoire et qui va centraliser une nouvelle fois les décisions au niveau national sans, d'ailleurs, compensation de l'Etat par rapport à cette fiscalité qui nous était dédiée et qui ne le sera plus. Donc on nous dit évidemment que ça sera compensé mais nous savons ce que ça veut dire puisque sur la taxe d'habitation, nous avons déjà une petite idée de ce qu'est la compensation de l'Etat. De la même façon d'ailleurs pour l'énergie avec ce qui est accordé aux particuliers et qui ne l'est pas aux collectivités que nous sommes. Voilà, j'en ai profité, puisqu'on parlait de l'imposition, pour disons présenter ce qui est quelque part une motion.

M. ROBERT : Merci beaucoup. C'est vrai que la perte d'autonomie des collectivités viendrait encore un peu plus et à l'opposé de l'esprit de la Constitution, des lois de décentralisation mais on voit que ça se détricote un peu plus chaque jour à ce niveau-là. Sur la délibération n°38, y a-t-il des questions ? Des demandes de vote ? Non, c'est adopté. Merci beaucoup. La 39, toujours Jean-Marie.

M. ALEXANDRE : La 39, il s'agit d'une mise à jour en réalité de notre décision de soutenir l'association Racing Club de Lens puisqu'avec la période Covid, l'effort que nous avons consenti pour permettre à cette association de se développer n'a pas eu d'effet et par conséquent nous avons rédigé un nouvel agenda financier les concernant qui reprend en totalité les termes de ce qui avait été décidé précédemment en allongeant la durée de remboursement et en l'actualisant évidemment puisqu'il y a eu 20 mois d'impossibilité d'exercer cette activité.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Pas de demande de vote ? C'est adopté. Merci. La 40, toujours Jean-Marie.

M. ALEXANDRE : Il s'agit des fameuses garanties d'emprunts. La 40 c'est pour Ablain-Saint-Nazaire et SIA Habitat. La 41, c'est toujours Ablain-Saint-Nazaire et SIA Habitat. Ensuite, nous allons passer à Grenay, SIA Habitat construction de 2 logements temporaires, foyer des Glycines. Nous aurons également la garantie d'emprunt Maisons et Cités à Meurchin, Cité Fachoda pour 16 logements. A partir de là, nous sommes arrivés à la fin de ce que je voulais exprimer et enfin c'est Philippe LA GRANGE qui doit prendre la suite.

M. ROBERT : Est-ce que sur ces délibérations 40 à 44, il y a des questions particulières ou des demandes de vote ? Monsieur CLAVET.

M. CLAVET : Oui alors, excusez-moi Monsieur ALEXANDRE, je m'adresserai plutôt à Monsieur LETOQUART qui semble-t-il pour faire faire des vidéos lors de soirées bien arrosées me concernant et surtout pour dire de grosses grosses bêtises. Alors évidemment, nous ne sommes pas contre le logement social mais comme je l'ai dit et donc je le répète mais apparemment vous avez du mal à l'imprimer, c'est que nous sommes contre ce fonctionnement qui fait que la CALL, ou les agglomérations, supportent ce risque financier. Alors, vous n'y êtes pour rien évidemment mais, et je pense d'ailleurs que vous seriez ravis de ne pas avoir à supporter ce risque, c'est une vision qu'en tout cas je porte, que je défends, que peut-être les députés du Rassemblement National défendront aussi mais je crois que ce n'est pas à une aggro de supporter ce risque-là mais évidemment nous sommes pour la construction de logements sociaux et que les habitants du territoire ne s'inquiètent pas et surtout arrêtent d'écouter les bêtises de Monsieur LETOQUART le bien nommé.

M. ROBERT : Alors Monsieur CLAVET il faudra nous expliquer comment derrière on peut construire des logements sociaux et comment les banques prêtent l'argent nécessaire s'il n'y a pas quelqu'un un moment qui se porte caution mais bon a priori vous avez des baguettes magiques. Mais franchement, encore une fois, une incongruité, c'est poli, on va laisser comme ça, dans ce que vous évoquez ce soir par rapport à l'engagement, qui est l'engagement de la collectivité, qui si vous allez regarder un petit peu avant était l'engagement des communes, qui a été porté et évolué au sein de notre instance pour aussi donner une cohérence sur l'ensemble du territoire. Si on n'est pas derrière aujourd'hui sur une logique d'aménagement et de pouvoir permettre à une population qui est éligible aux logements sociaux de trouver une solution en garantissant ces prêts, je ne pense pas que le niveau de développement, de rénovation et de construction soit aussi important sur l'agglomération. Maintenant je laisse un droit de réponse aussi à Jean LETOQUART par rapport à la mise en cause que vous lui avez faite.

M. LETOQUART : C'est Jean LETOQUART, je vous prie d'excuser, comme vous n'êtes pas du territoire, vous ne pouvez pas le savoir effectivement. Je comprends que c'est quelque chose qui vous est étranger. Les vidéos que je fais, elles ne sont pas au cours de soirées arrosées. D'ailleurs je ne vous demande pas les photos que vous avez faites, si vous étiez au cours de soirées arrosées. Je comprends les blessures narcissiques qui vous abiment en ce moment parce que ça doit être compliqué à supporter pour vous. Laissez-moi parler s'il vous plaît, vous êtes déjà impoli ne soyez pas en plus mal élevé. Ne soyez pas impoli, vous allez montrer à tout le monde l'étendue de vos capacités. Le problème n'est pas là. Le problème c'est que quand on est en responsabilité, alors je comprends que c'est une notion qui vous est étrangère puisqu'à part critiquer vous ne savez rien faire. Lorsqu'on est en responsabilité, si demain nous refusons ces garanties d'emprunt, ce qui se passe c'est que les gens que vous prétendez défendre et que vous enfoncez, ces gens-là, demain, aucun levier de construction de logement social ne pourra se faire. Vous pouvez l'agrémenter d'insultes, vous pouvez l'agrémenter de contre-vérités, vous pouvez l'agrémenter de ce que vous pensez être de la verve et qui en réalité n'est que de l'insulte, en réalité le résultat est là. C'est que si on vous écoute, demain il n'y a plus de logement social pour les gens. Moi je les reçois dans mes permanences. Effectivement, vous n'en faites pas, vous n'êtes pas en responsabilité, je comprends les blessures narcissiques qui vous abiment et ça doit être difficile à supporter pour vous. Mais c'est ainsi fait que vous n'avez pas été élu, vous n'êtes pas en responsabilité. Nous, nous le sommes et comme nous le sommes, nous les prenons.

M. ROBERT : Et nous les assumons ! Monsieur ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Oui, je voulais simplement apporter quelques précisions mais tout à fait modestement de caractère technique. Un particulier qui veut emprunter, qui voulait emprunter pour acheter sa maison à crédit et il doit, dans les années 50-60, il fallait qu'il y ait des garants. C'est-à-dire des personnes qui se portent caution pour l'intéressé qui voulait construire. Il y a eu ensuite des sociétés qui se sont constituées, dites des sociétés de caution, cautions mutuelles, qui ont permis de garantir la bonne fin d'un emprunt fait par un individu, sa famille pour construire ou acheter son logement. Et ces sociétés de caution peuvent être interbancaires, c'est le cas de Crédit Logement ou être individuelles c'est-à-dire une société qui est dédiée pour telle ou telle profession. Ça existe à la SNCF, ça existe chez les postiers, ça existe de manière générale chez certaines catégories de nos collègues. Et puis, il y a tout ceux qui ne font pas partie de ces systèmes et qui ne veulent pas acheter un bâtiment, ils veulent être des locataires. Et il y a pour ceux-là des sociétés, qui sont des sociétés répondant aux textes régissant les habitations à loyers modérés et ces sociétés dans leurs statuts ont l'obligation pour mener à bien leur programme de construction d'obtenir, sinon elles ne seraient pas financées, c'est l'Etat d'ailleurs qui les oblige à faire cela, elles ont donc l'obligation de demander la caution, donc la garantie d'emprunt soit des communes, soit du Département, soit des intercommunalités, soit les trois. Ça dépend de l'importance des projets. Donc il s'agit quelque part, on peut le regretter, on peut protester, mais il s'agit quelque part de faire en sorte de garantir à la fois la bonne fin d'une opération immobilière et de permettre à des gens qui ne choisissent pas d'acheter un bien de profiter de la location parce qu'aujourd'hui la vie est ce qu'elle est. On a des enfants, autrefois ils suivaient les pas de leurs parents, le père était mineur, le grand-père était mineur, le fils était mineur. Aujourd'hui, il n'y a plus la mine. Ça veut dire qu'on avait 1 million d'étudiants dans les années 80, on en a aujourd'hui 3 millions. Ça veut dire que nos enfants, nos petits-enfants iront demain dans une école à Caen, à Poitiers, à Marseille ou je ne sais où et il faudra qu'ils se logent. Si on veut qu'ils soient dans des logements sociaux et non pas chez des marchands de sommeil, il faut qu'il y ait des sociétés d'HLM qui mettent à disposition, dans leurs parcs, à la fois des studios, des appartements, des maisons. Et c'est de cela qu'il s'agit, simplement de cela. Monsieur CLAVET, au-delà de la passion qui peut vous animer, sur ce sujet très franchement je pense que vous n'avez pas raison. Il y a une histoire, il faudrait la reprendre et puis en terminer avec ce qui est, quelque part, un mauvais procès. C'est un système global qui a été mis en place il y a 50 ans, 60 ans, qu'on peut éventuellement réformer sur le plan législatif mais tel qu'il existe aujourd'hui, si on veut construire du logement social, on doit absolument en passer par là. Et uniquement, je le répète, pour des bailleurs qui sont des sociétés d'HLM et qui font partie de l'Union Régionale des Sociétés d'HLM.

M. ROBERT : Christian et après Monsieur CLAVET.

M. CHAMPIRE : Oui simplement pour dire à Monsieur CLAVET qu'on peut comprendre qu'il ne soit pas satisfait de la société telle qu'elle est organisée. Simplement, quand on vote en tant qu'élu, ça a un sens et que donc si réellement il ne veut pas approuver ces garanties d'emprunt, par les élus que nous sommes, il a le droit de ne pas participer au vote mais voter contre c'est voter contre la possibilité... enfin ce que Jean-Marie a expliqué et ce que Jean a expliqué avant... c'est de voter contre le logement social parce que s'il n'y a pas ces garanties d'emprunt, il n'y aura pas de logement social. Si vraiment c'est quelque chose qui lui tient à cœur à ce point-là de modifier la société et de faire qu'en effet il n'y ait plus ces garanties d'emprunts, pour l'instant tant qu'il ne l'a pas obtenu, qu'il refuse de voter, qu'il ne prenne pas part au vote mais qu'il ne vote pas contre. Parce que l'imaginer qu'il donne aux habitants de ce territoire, c'est que oui il vote contre la construction de logements sociaux.

M. CLAVET : Je tiens à remercier Monsieur ALEXANDRE pour une fois, nous avons pu avoir un échange cordial et je vous remercie en tout cas pour ces explications. Ce que j'aimerais vraiment que vous puissiez comprendre c'est que je ne m'attaque pas à vous. Je m'attaque vraiment à ce système-là qui fait peser le risque en fait sur notre agglomération. J'entends évidemment vos arguments, je ne suis pas totalement en désaccord. Mais faire de la politique, c'est quoi ? C'est aussi vouloir changer les choses. Ce n'est pas subir les choses telles qu'elles sont. Alors certes, ce n'est pas nous qui allons changer ce système-là ici mais je pense que, en tout cas je reste cohérent



avec la vision que je porte ou que ma famille politique peut porter tout simplement. Et je vais même rajouter quelque chose, Monsieur TRONI vous avez raison, nous ne prenons pas part au vote.

M. ROBERT : Alors Monsieur TRONI il est là devant, il n'a rien dit. C'est Monsieur CHAMPIRE qui a parlé mais ce n'est pas grave, on a un trombinoscope. Avant de passer au vote, il faut quand même admettre que la façon dont vous présentez les choses ne sont pas forcément des façons, comme vous venez de l'évoquer, avec tout le respect. Je pense que l'interpellation de Jean LETOQUART tout à l'heure n'était pas forcément la plus respectueuse que vous ayez faite. On passe au vote sur la 40 à 44 en vote groupé, chaque vote étant repris pour les délibérations. Vote pour ? Merci.

Mme SADOUNE : Monsieur le Président s'il vous plaît. Juste en tant que représentante de la Région à l'EPINORPA, je ne prendrai pas part au vote sur la 43 uniquement.

M. ROBERT : D'accord, ça sera noté. Les votes pour sont enregistrés, c'est bon ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre ? Il n'y en a pas non plus. Donc on notera les différentes participations ou non participations à ces votes de délibérations 40 à 44. La 45, donc comme l'évoquait tout à l'heure Jean-Marie ALEXANDRE, c'est Philippe LA GRANGE qui prend le relais. Ça devait être plus rapide d'après ce que Jean-Marie avait évoqué mais voilà, on lui laisse le micro.

M. LA GRANGE : Oui bonsoir tout le monde. Je vous propose de faire une synthèse sur les décisions modificatives n°1 2022 de la délibération 44 à 50. Donc pour la délibération 44 au niveau du budget principal, la DM 1 augmente de 0,9 million d'euros. La masse budgétaire globale dont les principaux ajustements concernent en section de fonctionnement les dépenses réelles de fonctionnement évoluant globalement de +1,5 million d'euros en raison principalement de l'augmentation des dépenses de collecte et de traitement des déchets +0,9 million d'euros liée d'une part aux augmentations de tonnages et d'autre part à la révision des prix. Concernant les recettes réelles de fonctionnement, elles évoluent globalement de +2,5 millions d'euros, en raison principalement de l'augmentation des produits de la valorisation des déchets, +2 millions d'euros, suite à la hausse du prix de rachat des cours de matériaux, plastiques, ferrailles etc... Il en résulte de l'ensemble des mouvements de la section en fonctionnement une amélioration de l'autofinancement de +1,2 million d'euros. Toujours sur le budget principal, concernant la section d'investissement, les crédits ouverts en dépenses réelles d'investissement hors dette diminuent globalement de 4,8 millions d'euros, dont 6,5 millions d'euros pour les opérations propres à la CALL et +1,7 million d'euros pour les opérations réalisées pour le compte des communes en raison principalement du phasage des crédits en lien avec le calendrier de réalisation des travaux ou des acquisitions. Les crédits ouverts en recettes réelles d'investissement hors dette augmentent globalement de +1,8 million d'euros, essentiellement pour tenir compte de l'avancement des opérations réalisées pour le compte des communes +1,7 million d'euros. Il est également proposé au vote du présent Conseil la création de 3 Autorisations de Programme dépenses et 3 Autorisations de Programme recettes afin de tenir compte du démarrage des études dès 2022, 0,15 million d'euros, du programme ERBM pour 3 opérations sous mandat confié à la CALL, Lens Cité 4, Harnes Bellevue et Sains-En-Gohelle Cité 10. Le montant global de ces 3 conventions sous mandat dans le cadre de la requalification des espaces publics, des voiries et des réseaux divers s'élève à 30,8 millions d'euros. Il est financé à 70% maximum par les fonds ERBM de l'État, l'Agence de l'Eau et autres organismes, soit un reste à charge pour les communes de 30%. En conséquence de l'ensemble des mouvements induits par les propositions de la DM 1 du budget principal, le besoin d'emprunt est réduit de 7,3 millions d'euros, portant son niveau à 15,4 millions d'euros. Au niveau du budget Action Économique, la DM 1 diminue de 1,2 million d'euros la masse budgétaire globale pour tenir compte des réalisations et de l'avancement des projets. Les principaux ajustements concernent la section de fonctionnement avec une diminution de 0,2 million d'euros des dépenses réelles. La section d'investissement avec une diminution de 1,2 million d'euros des dépenses réelles et une augmentation de 0,6 million d'euros des recettes. En conséquence de l'ensemble des mouvements induits par les propositions de la DM 1 du budget Action Économique, le besoin d'emprunt est réduit de 1,4 million d'euros, portant son niveau à 6,7 millions d'euros. Concernant le Développement Numérique, l'ajustement budgétaire principal concerne la section d'investissement afin de répondre à des travaux imprévus, remplacement d'équipements vétustes donc la section de fonction s'équilibre à 1,6 million d'euros du budget et section d'investissement 0,4% soit 19,1. Sur les budgets Assainissement et Eau Potable, toujours pour tenir compte des réalisations et l'avancement des opérations, la DM1 propose des réajustements à la baisse de la masse budgétaire globale, respectivement -0,9 million d'euros et -0,2 million d'euros. Il est également proposé au vote du présent Conseil la création d'une Autorisation de Programme dépenses pour chacun des 2 budgets en vue du lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre dans le cadre du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine. Il s'agit de l'opération Lens Cité 12/14 pour 0,4 million d'euros. Et d'une autorisation de Programme recettes sur le budget Assainissement dans le cadre du programme ERBM suite à la notification du financement de l'État. Il s'agit de l'opération Liévin Cité des Genettes dont le montant accordé est de 1,6 million d'euros soit 70% du coût prévisionnel. En conséquence de l'ensemble des mouvements induits par les propositions de la DM 1 de ces deux budgets, le besoin d'emprunt est réduit de 1,2 million d'euros pour le budget Assainissement, portant son niveau à 5,6 millions d'euros et pour ce qui est du budget Eau Potable, le besoin devient nul. Sur le Budget Crématorium, suite au report d'investissements prévus au budget primitif, la DM 1 propose un réajustement à la baisse de 46 500 €, diminuant le niveau du besoin d'emprunt à 1 million d'euros. En ce qui concerne la dépense n°50, il s'agit juste de faire des réajustements sur la section de fonctionnement avec des virements entre chapitres, dépenses imprévues - 2 000 € et les mouvements réels + 2 000 € abondés par les chapitres budgétaires 065 et 067. Voilà.

M. ROBERT : Merci beaucoup Philippe. C'est l'ensemble des mouvements. C'est un peu classique mais on a l'habitude de les passer à ce moment-ci pour pouvoir aussi ajuster nos budgets en fonction de la réalité des évolutions qu'on constate et dont on a à se préoccuper d'ici la fin de l'année. Y a-t-il des remarques, des questions particulières sur ces délibérations. Je n'ai pas la bonne numérotation mais on a adopté jusqu'à la 43 et donc de 44 à 51.

M. LA GRANGE : 50, 51 c'est après.

M. ROBERT : 51 c'est après oui, c'est sur les AP/CP. Pas de remarque ? Pas de demande de vote ? Une demande de vote alors on fait un vote groupé sur les 44 à la 50. Vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre ? Ça fait deux. La délibération 51, toujours Philippe LA GRANGE.

M. LA GRANGE : La 51 c'est un ajustement des votes des autorisations de programme, engagements de crédits de paiements AP/CP à la décision modificative 1 2022. Considérant au vu des éléments exposés, il convient de procéder à une révision des AP/AE et de leur CP pour un meilleur suivi de la programmation des engagements. Ça a reçu un avis favorable de la Commissions chargée des Ressources et des Moyens du 12 septembre 2022. Donc décide de voter la création de 5 nouvelles AP dépenses et de 4 nouvelles AP recettes. Vous avez le détail dans la délibération. Il concerne de voter les ajustements d'un montant global de 31 AP/AE de dépenses telles que présentées en annexe 1 de la présente délibération pour un montant de 3 441 083 €, de voter les ajustements du montant global des 3 AP de recettes telles que présentées en annexe 2 de la présente délibération pour un montant de 3 678 851 € et d'approuver les ajustements de crédits de paiement des AP compte-tenu de la réalisation et sans modification du montant total de l'AP.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Des demandes de vote ? Non, c'est adopté. Avant de passer au rapport suivant qui prend acte du contrat de ville, je voudrais juste vous faire un petit aparté parce que vous avez eu quand même pas mal de délibérations financières et c'est aussi l'occasion de souligner le travail des équipes et en particulier de la Directrice financière qui va rejoindre d'autres lieux prochainement. Donc la remercier pour son engagement parce que ça a été aussi une bonne partie de son travail avec ses équipes et donc c'est l'occasion à la fois de lui témoigner, peut-être, notre peine de la voir partir mais en même temps la satisfaction de nous avoir accompagnés pour avoir ces résultats-là et cet engagement-là avec les étapes qu'on a pu passer depuis le début du mandat. Et puis de faire un petit clin d'œil parce que c'est souvent dans le fond de la salle que les choses se passent mais donc vous avez des personnes qui arrivent, vous avez un nouveau Directeur juridique qui arrive, Monsieur SURELLE qui est au fond de la salle. Et puis une personne que vous avez, pour les plus anciens, l'habitude de voir depuis longtemps, je ne vais pas dire que ça va être la doyenne de l'Assemblée mais qui va rejoindre un autre club fermé des retraités de la CALL et donc c'est aussi l'occasion de souligner l'engagement de nos équipes et puis par là de souhaiter à Maryse une bonne retraite pour la suite. Et si elle s'ennuie quelques soirées, elle pourra venir dire bonjour au sein de l'agglomération. Merci à l'ensemble des équipes qui se mobilisent parce que ce qu'on passe dans ce Conseil là, si on peut passer et travailler sur ces sujets c'est aussi parce qu'on a des équipes mobilisées. J'ai cité tout à l'heure celles et ceux qui se sont mobilisés pour le « Numérique En Commun[s] » mais l'ensemble des délibérations c'est un travail de fond donc c'est aussi l'occasion de souligner l'engagement des agents de la collectivité. On décrie souvent les fonctionnaires, on décrie la fonction publique mais si on est là aujourd'hui et si on peut faire avancer les dossiers c'est parce qu'on a des équipes à nos côtés, seuls on n'y arriverait pas. Merci à elles et à eux de nous rejoindre, de nous avoir accompagnés et de pouvoir avoir fait ce bout de chemin ensemble. On prend acte que le rapport vous a été présenté sur le Contrat de Ville et on passe aux motions. Alain BAVAY sur la première motion qui vous est présentée ce soir.

M. BAVAY : Oui Monsieur le Président, il s'agit d'une motion contre le projet de création d'une installation de stockage de déchets dangereux à Hersin-Coupigny. « Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas » : tel est l'objectif phare que l'agglomération de Lens-Liévin s'est fixée et d'être un territoire exemplaire en matière de traitement et de valorisation des déchets. Les enjeux de cette volonté résident notamment dans le fait que nous faisons face à la raréfaction et le renchérissement des ressources naturelles, aux enjeux environnementaux et sanitaires, ainsi qu'au coût élevé de la gestion des déchets. Il est donc essentiel de réduire la quantité de déchets produite. Or, un projet de création d'une installation de stockage de déchets dangereux, actuellement en cours initié par le groupe Véolia sur le site de la commune de Hersin-Coupigny où Suez exploite déjà une unité de stockage de déchets non dangereux et une unité de tri, viendrait à contrario de cet objectif. Ce n'est pas acceptable en soi ! Le projet consiste en une unité de stockage de déchets dangereux ultimes de composition minérale issus de la décontamination des constructions et des différentes voies du réseau routier, de la dépollution des effluents industriels liquides et gazeux, de la valorisation énergétique, de la décontamination des sols et de la résorption des sites et sols pollués. Sa capacité totale de stockage sera de 2,3 millions m<sup>3</sup> dont une capacité de stockage annuelle de 100 000 tonnes. Sa durée d'exploitation est fixée à 20/25 ans sur un terrain d'une emprise totale de 22 hectares dont 11 dédiés au stockage. A l'heure où la concertation préalable s'ouvre sur ce projet, le Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, les élus du Groupe Socialiste, Verts et Apparentés, du Groupe Républicain et du Groupe Communiste et Républicain, expriment leur vive opposition à cette installation au regard des vives inquiétudes que cette dernière génère auprès des habitants mais également sur le plan environnemental. Considérant que ce projet présente de multiples risques de pollution des sols et sous-sols, de l'air, d'accidents, de contamination de l'eau, mais aussi des risques pour la santé publique des populations environnantes. Considérant

que notre territoire ne peut être relégué au rang de décharge de la région Hauts-de-France ni pour les autres régions françaises, la zone de chalandise envisagée dépassant largement les limites de l'agglomération et de la région. Considérant que ce projet bouleversera considérablement le cadre de vie dans ce secteur qui accueille notamment le parc départemental d'Olhain, véritable poumon vert et exposera les populations environnantes à des risques majeurs sur le plan environnemental et sanitaire en raison d'un stockage de l'ordre de 100 000 tonnes par an de déchets dangereux. Considérant qu'une telle implantation viendrait porter préjudice à l'image d'un territoire qui a fait du « zéro déchet » une priorité et dont les investissements effectués en la matière sont considérables. Considérant qu'il est de notre responsabilité de protéger la population et les générations futures face aux risques d'épandages des effluents ou de ruissellement des liquides. Le Président de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin, les élus du Groupe Socialiste, Verts et Apparentés, du Groupe Républicain et du Groupe Communiste et Républicain réaffirment avec force le rejet d'un tel projet et invitent l'Etat à ne pas accorder les différentes autorisations administratives. Voilà Monsieur le Président en raison de la motion. Je voudrais rajouter également puisque c'est effectivement un secteur qui touche plus large que la Communauté d'Agglomération, avec notamment la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane qui a déjà voté une motion à peu près dans les mêmes termes. Et je peux dire aussi que lors de son dernier Comité Syndical, le Pôle Métropolitain de l'Artois a voté également une motion allant dans ce sens et que dès aujourd'hui elle a été versée sur la plateforme de la concertation.

M. ROBERT : Et on fera de même. Vas-y.

Mme CIOFFI : Mes chers collègues, la création d'une installation de stockage des déchets dangereux sur notre Département est particulièrement préoccupante. L'histoire économique et industrielle de notre patrimoine nous rappelle que la population a déjà beaucoup souffert. Elle en porte toujours les stigmates. Nous en avons encore la preuve aujourd'hui avec les résultats de la campagne de dépistage du saturnisme menée par l'ARS autour du site Metaleurop. L'étude rapporte que 7 enfants sont atteints de saturnisme et 61 sont au-dessus du seuil de vigilance. Une récente étude de France Stratégie fait, elle, la démonstration du lien entre les inégalités environnementales et les inégalités sociales. En effet, les sols de la Région Hauts-de-France semblent particulièrement pollués sur 9% de ses communes, ce qui représente 51% de la population de la Région. De cette étude, ressort également un lien entre le taux de pauvreté et l'exposition à la pollution des sols et de l'air. Sur la Région, le taux moyen de pauvreté atteint 18% dans les communes les moins exposées et 26% dans les communes où l'indice des expositions est maximal. Nous connaissons également la situation sanitaire et les difficultés d'accès aux soins que rencontrent les habitants et les répercussions sur leur santé. On peut y ajouter la déconstruction organisée du service hospitalier comme ici à Lens. Cette situation nous la connaissons, d'ailleurs notre collègue Jean LETOQUART nous en fait part régulièrement au sein de cette instance ainsi que notre Sénatrice Cathy APOURCEAU-POLY au Sénat. Notre territoire doit déjà relever beaucoup de défis pour convertir les anciens sites industriels et améliorer le niveau de vie en bonne santé de la population. Nos urgences sont nombreuses et nous ne pouvons prendre en charge un niveau de risque qui pourrait mettre à mal dans un avenir plus ou moins proche tous nos efforts. Il est primordial de reconstruire un tissu industriel pour produire ici ce dont nous avons besoin et ainsi assurer un emploi pour chacun. Un tissu industriel allant de la recherche au développement à la gestion des déchets industriels mais le tout dans le respect des hommes et de la planète et dans la concertation avec les acteurs des territoires, c'est-à-dire les industriels, salariés, syndicats, élus et citoyens. Bien sûr, nous ne pouvons que saluer la mobilisation des habitants et des élus proches du site contre ce projet.

M. ROBERT : Ok merci beaucoup. Yves.

M. TERLAT : Oui sujet très sensible pour nous aussi parce que sur Annay on est concerné quand même. Alors c'est pour une année, 87 000 m3 de déchets qui traînent toujours depuis des années et des années. Le problème c'est lorsque ces déchets sont là, qu'ils soient nuisibles ou pas, on s'aperçoit que leur retrait n'est pas immédiat.

M. ROBERT : On vote la motion. Vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre ? Comme l'a fait le Pôle Métropolitain, on versera aussi cette motion votée au sein de l'Assemblée Communautaire pour, on espère, peser sur la décision finale. C'est Bruno TRONI qui rapporte la dernière motion.

M. TRONI : Merci Président. Oui il s'agit d'une motion sur l'envolée des coûts de l'énergie et donc des conséquences directes sur nos collectivités et nos populations. Je rappelle juste en quelques mots que la guerre en Ukraine témoigne de notre extrême dépendance énergétique vis-à-vis des pays étrangers et qui plonge aujourd'hui donc nos collectivités dans une situation sans précédent. Intercommunalité de France estime que, pour les trois quarts des intercommunalités, la facture a doublé, voire triplé et même quadruplé pour certaines. Déjà certaines communes malheureusement ont procédé à la fermeture d'équipements publics et nos populations pourraient ainsi pâtir également des restrictions qui toucheront ces mêmes services publics. Cette situation est d'autant plus inadmissible que notre rôle est de les développer, de les améliorer et non l'inverse. Nous trouvons inadmissibles, les propos du Ministre de l'Economie, Bruno LEMAIRE, et je le cite « Il est bon, vis-à-vis du contribuable, de s'assurer du sens des responsabilités des collectivités locales », a-t-il récemment déclaré, s'estimant certainement apte à discerner les mauvais élèves des bons qui seuls pourraient obtenir l'aide de l'Etat. Le « sens des responsabilités », nous l'avons eu lorsqu'il s'est agi de combler les défaillances de l'Etat lors de la crise sanitaire. Nous l'avons, encore et toujours, lorsqu'il nous faut tenter de réparer les dégâts provoqués par des réformes qui, au fil des décennies, ont saccagé les services publics. Les responsabilités c'est ce qui nous amène

surtout à interpeller l'Etat. Nous considérons donc qu'il n'est pas tolérable de faire peser doublement l'envolée des prix de l'énergie sur nos populations. Nous considérons que nos collectivités sont pleinement actrices dans la lutte contre le réchauffement climatique et que de nombreuses actions ont été et sont menées, parmi lesquelles, par exemple, la rénovation thermique des bâtiments et de certaines cités minières dans le cadre de l'ERBM. Nous considérons enfin que les finances de nos collectivités ne pourront supporter cette crise sans mettre en danger leurs futurs projets, ce qui aurait notamment un impact négatif sur leurs politiques environnementales et serait également dramatique pour le développement économique des territoires. Le Président de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin, les élus du Groupe Socialiste, Verts et Apparentés, du Groupe Républicain et du Groupe Communiste et Républicain, demandent donc à ce qu'un bouclier tarifaire sur l'énergie soit appliqué à toutes les collectivités territoriales et que toutes les collectivités puissent accéder au tarif réglementé.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Jean.

M. LETOQUART : Très très rapidement, cette motion est intéressante parce qu'elle défend les deux idées. C'est qu'effectivement il faut un bouclier tarifaire parce que les collectivités et les mairies sont particulièrement concernées parce qu'on a plus d'équipements publics que la communauté d'agglo. Ceci dit on n'est pas épargné ici. Si on ajoute à ça la couche du Pacte de Cahors qui nous reviendrait comme un boomerang, les 0,5% d'augmentation budgétaire serait contrainte dans le Pacte de Cahors, seraient déjà largement dépassés rien qu'avec l'augmentation des dépenses de chauffage. C'est pour une commune, si on répercutait directement la facture d'énergie de la commune sur la population, ça serait une envolée de la taxe d'habitation qui pour ceux qui en payent encore et de la taxe foncière pour tout le monde, serait effectivement insupportable pour les familles puisque ça dépasserait de 10, 15% l'augmentation nécessaire. Rien que pour combler quelque chose sur une décision que nous n'avons pas prise. On n'a pas décidé de chauffer plus. On a tous fait des efforts. On nous dit qu'il faut mettre 19 degrés mais en réalité ça fait bien longtemps qu'ils sont là. Il y a même des familles qui ne se chauffent plus depuis bien longtemps. Et je peux vous dire au travail que les intoxications au monoxyde de carbone à cause des gens qui se chauffent à coup de palettes dans des barbecues posés dans la cuisine, c'est quelque chose qui augmente et qui inquiète les SDIS et les CODIS. Et pourtant l'argent est là, 2,62 milliards, ça ce n'est rien que les profits reversés aux actionnaires par Total. 2,62 milliards. Je vous la fais quand même parce que si je ne le fais pas sur un Conseil, vous allez dire Jean est devenu fou, il n'aime plus l'hôpital, c'est 9 « Hôpital de Lens ». 9 « Hôpital de Lens » rien que de profits versés aux actionnaires. Cet argent-là nous on veut le récupérer parce qu'on veut accéder aux tarifs réglementés comme tout à chacun pourrait le faire. Et comme on n'aurait jamais dû abandonner, parce que derrière la crise ukrainienne, il y a évidemment la question des profits, et excusez-nous mais nous c'est une bataille qu'on mène depuis longtemps, c'est comment aller rechercher l'argent à ces actionnaires qui pillent, qui volent ? Et pendant qu'on fait ça, pendant qu'on vole cet argent aux gens qui vont faire le plein à la station essence, il y a des drames qui se jouent. C'est le drame de l'abandon des services publics. C'est des drames qui arrivent dans les familles des gens qui ne peuvent plus se chauffer et plus se nourrir. Bref, une fois qu'on a dit ça, il faut organiser un plan de bataille. Le député Jean-Marc TELLIER organise le 3 octobre une réunion de préparation avec les maires par rapport au projet de loi de finances pour commencer à organiser, avec les communes qui seraient volontaires, une mobilisation dans le cadre de la préparation de la Loi de finances. Et deuxièmement, il y a ici 20 maires qui ont pris des arrêtés pour protéger notre population des coupures d'électricité parce qu'au-delà de ce que vivent les collectivités, évidemment il y a ce que vivent nos populations. Cet arrêté, il faut qu'on le fasse vivre parce que malgré la prise de l'arrêté, certains fournisseurs d'énergie, qui ne vivent que par plateformes, sont sans scrupule et continuent de couper l'énergie et on se retrouve avec des situations extrêmement délicates avec des familles qui ne peuvent même plus laver à l'eau chaude leurs enfants. Donc il y a une deuxième réunion qui est prévue pour ces personnes-là le 12 octobre. J'invite les maires qui veulent se joindre à cette réunion, même s'ils n'ont pas pris l'arrêté, à venir nous y rejoindre pour continuer cette bataille tous ensemble.

M. ROBERT : On met la motion au vote. Vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre ? Merci beaucoup. C'est adopté à l'unanimité. On espère que ça sera suivi d'effets au niveau de l'Etat. Bonne soirée.